



Le Travail

et LA VIE SYNDICALE

5c

VOLUME XIX — No 10

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

OCTOBRE 1943

Fructueux congrès de la C. T. C. C.

Le souci du bien commun et de la paix sociale -- Résolutions et voeux nombreux

Le vingt-deuxième congrès annuel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, tenu à Granby, en septembre dernier, restera comme le plus beau et le plus fructueux par ses travaux et décisions de tous ceux encore tenus par cet organisme dont l'influence grandit chaque jour au bénéfice de ses adhérents. Les délégués accourus de tous les centres de la province ont manifesté un esprit de modération, une clairvoyance rassurante et une volonté ferme de faire oeuvre utile. La discussion des divers problèmes soumis a permis de constater que les membres des syndicats catholiques ont sensiblement augmenté le bagage de leurs connaissances, et ce en suivant les séances des cercles d'études, en lisant comme il convient "Le Travail et la Vie Syndicale", l'organe officiel de la C. T. C. C.

Les si importantes décisions prises témoignent hautement du désir soutenu de chacun de réclamer avec fermeté les améliorations urgentes pour ne pas dire absolument nécessaires aux lois intéressant les travailleurs et à leurs conditions de travail. Ceux qui ont lu les rapports publiés par les journaux de la province sur le congrès de Granby devraient être convaincus que les ouvriers catholiques du Québec veulent la paix industrielle, l'accord complet entre eux et le patronat et, partant, la prospérité de notre province et du Canada.

Il faut ici louer les chefs du mouvement syndicaliste comme aussi tous ses adhérents pour le si bon travail accompli et aussi pour avoir lancé, et avec profusion, ces idées de collaboration bien propres à rassurer les amis de l'ordre dans la communauté comme aussi dans la famille.

EDIFIANTE CEREMONIE

C'est par une messe solennelle célébrée par M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C. T. C. C., en l'église-mère Notre-Dame de Granby, que s'ouvrit ce remarquable congrès. Parmi les dignitaires qui étaient présents, on remarquait S. E. Mgr Douville, évêque de Saint-Hyacinthe; M. J.-H. Leclerc, député fédéral; S. H. le maire P.-Horace Boivin, de Granby; M. le chanoine E.-E. Pelletier, curé de Granby, et autres. M. A. Charpentier était entouré de ses officiers.

M. le curé Pelletier a souhaité une cordiale bienvenue aux congressistes et il fit les meilleurs souhaits pour le succès du congrès.

Puis, en des termes on ne peut plus heureux, M. le chanoine Pelletier présenta S. E. Mgr Douville à l'immense assistance qui se pressait dans la toute belle église paroissiale.

Mgr Douville fit un sermon remarquable tant par la forme que par la doctrine et qui produisit une vive impression sur ses auditeurs. Il a dit tout le bonheur qu'il éprouvait de se trouver au milieu des délégués des syndicats catholiques. Par sa présence, il a voulu donner la preuve de tout l'intérêt qu'il porte aux syndicats et tout le bien qu'il leur veut. Les ouvriers ont raison et le droit, par leurs associations professionnelles, de collaborer entre eux pour assurer une meilleure défense et une protection plus suivie de leurs intérêts. Les ouvriers et les patrons de Granby ont réalisé une oeuvre sociale qui fait leur honneur. Notre province serait si heureuse si elle pouvait compter un grand nombre de ces patrons désireux de collaborer avec leurs ouvriers, tout comme ceux de Granby le font avec tant de générosité.

C'est un devoir pour un ouvrier catholique d'entrer dans un syndicat et d'y rester car il a une mission de toute première importance dans notre province et parmi les ouvriers. C'est encore un moyen excellent de combattre le socialisme et le communisme.

Mgr Douville y alla de nombreux et paternels conseils et encouragements.

MAGNIFIQUE BANQUET

C'est au Mont-Sacré-Coeur, des Frères du Sacré-Coeur, que fut servi le banquet offert aux congressistes, banquet qui réunissait 345 convives et qui fut couronné du plus complet succès.

(Suite à la page 3)

Finissons-en avec le problème rural

Pourquoi donc nos agriculteurs ne sont-ils pas en mesure, comme les autres entrepreneurs, de trouver un profit raisonnable dans les prix qui ont cours sur le marché? Et pourquoi faut-il qu'on ait à réclamer pour eux un traitement de faveur? Ne serait-ce pas parce qu'ils sont trop routiniers, qu'ils pratiquent des méthodes par trop désuètes et que leur coût de production s'en trouve, par suite, trop élevé? Ne vaudrait-il pas mieux alors laisser jouer les règles du marché libre et amener ainsi ces gens, par la force des choses, à améliorer leur technique de production? Après tout, ils sont libres eux; ils ont la possibilité de prendre des initiatives; ils ne sont pas, comme nous les ouvriers, riviés à une tâche commandée et qu'ils doivent exécuter sans même raisonner sur ce qu'ils font. Pourquoi nous demander à nous de consentir des sacrifices, même temporaires, pour encourager leur routine?

Ce sont là des choses qu'un ouvrier aurait pu dire à la suite de mes chroniques des deux derniers mois. Et ce sont, en fait, des choses qui se disent. Qu'en faut-il penser?

L'agriculture, victime d'une fatalité

Il faut en penser que de telles réflexions sont inspirées par une vue incomplète du problème agricole. On constate, par exemple, que tel agriculteur, à la suite d'efforts pour moderniser ses habitudes de culture, a pu faire de l'argent aux prix ordinairement en vigueur sur le marché des produits agricoles. On en déduit que si tous les autres suivaient son exemple tout le monde s'en trouverait mieux. Mais tel n'est pas le cas.

Bien au contraire, si tous les agriculteurs voulaient s'engager dans cette voie, ils ne feraient que gêner la situation déjà améliorée des autres, tant l'augmentation considérable de production qui en résulterait ferait crouler les prix. Pendant que l'ouvrier est, trop souvent, victime de l'injustice d'un patron, le cultivateur, lui, est constamment victime d'une fatalité contre laquelle il n'y a même pas de protestations possibles.

Il en est ainsi parce que l'agriculture ne se développe pas, comme les autres industries, uniquement en fonction de la demande du marché. L'agriculture est un mode de vie où tous ceux qui ne peuvent trouver d'emploi ailleurs cherchent naturellement un refuge, parce que c'est la seule activité par laquelle l'homme peut se donner les choses essentielles sans avoir besoin d'argent, sans donc avoir besoin de vendre ce qu'il produit. Mais comme tous ces producteurs sont désireux de vendre quand même le plus possible afin d'avoir l'argent nécessaire pour l'achat des produits industriels, il en résulte une tendance constante à un excès de production agricole, qui tient les prix toujours plutôt bas, sauf dans des périodes extraordinaires comme celles des guerres.

Cette situation ne changera d'elle-même que le jour où les progrès industriels seront assez poussés pour utiliser toute la main-d'oeuvre supplémentaire dont l'agriculture pourrait encore disposer, en temps normal, si l'on appliquait partout les meilleures techniques de production. Pareille industrialisation ne se commandant pas à volonté, il faudra bien avoir de la patience, car ce ne sont pas les lois des gouvernements qui peuvent nous faire des inventeurs.

Et en attendant?

En attendant, les cultivateurs, pris dans leur ensemble, sont incapables de se tirer complètement d'affaire tous seuls. Améliorer les rendements, abaisser les coûts de production, cela ne leur apporte que des soulagements temporaires. Cela conduit de nouveau à la baisse des prix; et finalement, c'est le consommateur des villes qui en profite, pas l'agriculteur. Il faut donc absolument de l'aide extérieure à l'agriculture. L'aide des gouvernements qui, nous l'avons vu le mois dernier, devront leur assurer, par des moyens appropriés, des prix convenables, leur permettant ainsi de recevoir la juste part de la production industrielle que leur mérite leur travail.

L'aide des autres classes de la société aussi, de la classe ouvrière en particulier, sans l'appui de laquelle, ainsi que je le disais le mois dernier, il serait extrêmement difficile à un gouvernement de prendre les initiatives voulues. Les ouvriers doivent comprendre que l'intervention gouvernementale pour élever et stabiliser les prix agricoles s'impose au nom de la justice, car il n'est pas juste que les ouvriers paient de bas prix pour les produits alimentaires si cela doit être au détriment de ceux qui les produisent. Qu'elle s'impose encore davantage, si l'on peut dire, dans le cas des produits agricoles que dans celui des salaires, parce que l'ouvrier insuffisamment payé est le plus souvent victime d'une injustice et qu'il peut toujours finir par la corriger sans aide extérieure en mettant l'organisation et la puissance syndicale à son service, tandis que le cultivateur souffre de désavantages inhérents à la profession qu'il exerce et qu'il lui est pratiquement impossible de s'assurer le contrôle parfait du marché de ses produits.

Il est d'autant plus important que les ouvriers se pénètrent de l'urgence de ce message que plus vite ils s'intéresseront à ce que nos gouvernants assurent la prospérité de notre classe agricole, plus vite ils se montreront disposés à accepter tous les sacrifices temporaires que cela peut exiger, plus vite aussi ils rendront possible une solution durable de leurs propres problèmes, pour les raisons que j'ai exposées dans l'édition d'août de ce journal.

François-Albert, ANGERS,
professeur à l'Ecole des Hautes Etudes
commerciales.

Abonnez-vous à votre journal, il est votre défenseur

Hommages aux syndicats et à la ville de Drummondville (Voir pages 7-8-9 et 10)

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

Le socialisme en Belgique

Les lignes qui vont suivre veulent donner une idée de l'effort socialiste en Belgique. Malgré l'étroite surveillance de la Gestapo, les Belges réussissent à faire circuler quelque 250 journaux clandestins. L'un d'eux, *Le Monde du Travail*, organe de combat socialiste, nous révèle les caractéristiques du mouvement en ce pays.

La devise "Courage — Confiance" traduit bien les qualités qu'il faut avoir pour assurer la circulation d'un journal en pareilles circonstances.

Une citation d'Engels, théoricien du communisme, placée sous le titre, nous renseigne sur l'orientation du mouvement. La voici: "Le temps des coups de main, des révolutions exécutées par de petites minorités conscientes est passé. Là où il s'agit d'une transformation complète des organisations sociales, il faut que les masses elles-mêmes y coopèrent, qu'elles aient déjà compris de quoi il s'agit, pourquoi elles interviennent avec leur corps et avec leur vie".

L'éditorial: "*La classe ouvrière s'adresse aux cultivateurs*" commente une opinion qui s'ancre toujours davantage dans les cerveaux de ceux qui souffrent: "Les cultivateurs aussi nous font la guerre" et il fait les distinctions qui s'imposent. Puis il s'adresse à ceux qui ne songent qu'à profiter d'une aubaine passagère et les supplie d'avoir pitié des vieillards, des femmes et des enfants de prisonniers, des ouvriers qui souffrent de la faim plutôt que de travailler pour l'ennemi.

Outre un compte rendu d'assemblée nazie ratée et quelques blagues sur des citoyens pécutiairement intéressés au nazisme, mais déçus, on peut lire un article sur le "*Réveil Français*". La classe ouvrière résiste très courageusement aux pressions de l'ennemi... "Le Populaire" reparait en zone inoccupée; nos camarades répandent à profusion une brochure résumant la magnifique défense de Blum au procès de Riom; des militants socialistes, dont André Philippe, gagnent Londres et y préparent la libération de leur pays". Protestation du haut clergé contre la persécution des Juifs. Indignation d'hommes publics contre l'attitude collaborationniste de Laval.

Enfin, un appel aux "Étudiants!": "Vous êtes depuis deux ans à l'avant-garde de la résistance. Soyez dignes de vos aînés, luttiez pour votre libération, sabotez les cours des profs nazis, aidez ceux qui luttent dans l'illégalité... Il y a encore de la place dans nos rangs. Rejoignez-les. Aujourd'hui". (Signé) Comité d'Action des Étudiants socialistes de Belgique.

Le Monde du Travail, no 63, octobre 1942. Reproduit par *News from Belgium*, Vol. 3 (Juil. 1943).

Plans d'avenir

Il est intéressant de noter les

réactions que les plans d'avenir provoquent en Suisse, pays neutre.

"Pour amener les peuples à participer activement à l'effort de guerre, les belligérants édifient des plans d'avenir. Bien que nous ne soyons pas impliqués dans le conflit... nous assistons, en Suisse également, à une véritable floraison de plans et de programmes... Il est humain de projeter dans l'avenir le bonheur dont on se croit privé..."

"Dans tout cela, il y a sans doute une immense allusion. La vie est trop riche et trop nuancée pour qu'on puisse la régler à longue échéance. Elle ne se laisse pas réduire en formules. Les plans et les programmes sont des vues de l'esprit. Au contact de la réalité, ils s'effondrent et l'on s'aperçoit que les plus audacieux ont manqué d'imagination pour prévoir l'avenir dans toute sa complexité..."

"Toutefois cette attitude exclusivement négative présente des dangers incontestables. Elle ne tient pas suffisamment compte des besoins que nous éprouvons tous de nous raccrocher à un espoir, de servir des idées généreuses, d'entrevoir des jours meilleurs..."

L'auteur ajoute que, les dangers actuels passés, le peuple se tournera peut-être vers les prophètes. Alors "il sera difficile de tenir solidement en mains les rênes du pouvoir. Ce ne sera possible que si le gouvernement et les groupements qui l'appuient peuvent alors indiquer la voie à suivre... Peut-être aurions-nous évité les troubles de 1918 si les autorités de l'époque n'avaient pas péché par manque d'imagination et ne s'étaient pas bercées de l'illusion que la belle oeuvre réalisée par elles au cours de quatre années de guerre suffirait pour longtemps à leur assurer l'admiration de chacun et le loyalisme de tous".

L'auteur termine en se réjouissant qu'on ait demandé au Conseil fédéral "de dire dans quel ordre, selon quelle hiérarchie de valeurs, il entend résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux qui se posent d'ores et déjà et que l'on ne pourra pas toujours éluder". Pierre Béguin, *Plans d'avenir*, *Journal de Genève*, 7 juin 1943.

Travail organisé et politique

Que le Congrès canadien du Travail ait endossé la C. C. F., c'est là la consécration officielle d'un état de choses qui existe depuis un certain temps et qui se manifestait de temps à autre, par exemple lors des grèves dans les aciéries.

A première vue, les résultats de cette alliance semblent devoir être à longue échéance et le fait d'abriter les intérêts du travail sous un parti socialiste ne laisse pas d'inquiéter.

Un point à retenir est qu'un lien a été forgé entre la C. C. F. et le C. I. O., puisque les unions qui constituent la majorité dominante au Congrès canadien du Travail, sont des succursales qui aux États-Unis portent le

nom de C. I. O.

Cette décision agrandit le fossé au sein du travail organisé et conduit à la désunion et aux luttes entre le travail organisé et les autres sections de la communauté nationale. Pareille affiliation est contraire à la politique de l'A. F. L. et des Syndicats catholiques et des communistes. La C. C. F. deviendra un parti ouvrier, ou mieux, l'aile politique du C. I. O. canadien. La C. C. F. évolue vers un étroit parti de classe qui accentuera la scission entre ouvriers et fermiers d'un côté, capital et classes moyennes de l'autre.

Porté au terme de ses conclusions logiques, le pas fait par le Congrès canadien du Travail peut difficilement être considéré comme de bon augure pour le Canada.

Labor in Politics — and Vice Versa, *The Gazette*, *Montreal*, *Tuesday, September 21, 1943*.

Le C.C.F. est-il collectiviste?

The Social Forum de Toronto, livraison de septembre 1943, essaie de répondre à cette question en étudiant des déclarations officielles du parti.

Il débute par une citation de E.-B. Jolliffe, chef C. C. F. en Ontario: "Tout pays démocratique évolue vers une organisation plus collectiviste... Sera-ce le collectivisme d'espèce autoritaire ou le collectivisme démocratique? La dictature ou la coopération?"

Un manifeste de quatorze sections dessine le programme du parti pour "un ordre économique dirigé, socialisé", ce qui inclut "la socialisation de toute la machine financière". "Le contrôle de la finance, note le manifeste, est le premier pas vers le contrôle de toute l'économie".

La troisième section réclame la socialisation "de toutes les industries et de tous les services essentiels à la mise en oeuvre du plan social..." Et quels sont ces éléments essentiels au plan social? Le manifeste nomme les mines, la pulpe et le papier, la distribution du lait, du charbon et de l'essence. *The Manitoba Commonwealth*, 14 mai 1943, ajoute les meuneries, les boulangeries, les viandes, le fer et l'acier, la fabrication des produits chimiques.

Towards the Dawn, un pamphlet publié par le bureau national C. C. F., comme une explication de son programme fédéral, nous plonge au centre du sujet. Le parti vise à "socialiser le bien-être public, les industries et les services dont la propriété publique est nécessaire au plan national, particulièrement lorsque ces institutions ont un caractère de monopole". Ce qui veut dire actuellement pour rester conservateur, au moins 75 pour cent de la grande industrie. "La C. C. F. n'aura de repos qu'elle n'ait déraciné le capitalisme et mis tout son programme en activité".

La section consacrée aux taxes et à la finance publique porterait une particulière atteinte à la propriété privée puisqu'elle prévoit une augmentation considérable de l'impôt sur le revenu et des droits de succession.

L'auteur note ensuite que tout le programme est basé sur le rêve socialiste qui voudrait que tous contribuent au bien commun selon leurs capacités et que tous reçoivent d'un État bureaucratique et infiniment sage au

prorata de leurs besoins. Il ajoute que ce programme tend à concentrer aux mains de l'État l'économique et le politique et le rend tout-puissant. D'où existence d'un ordre contraire à l'ordre naturel: le peuple devient le serviteur d'un État dont il devrait être le maître.

P. J. Mulrooney, *C. C. F. collectivist*, *The Social Forum*, Sept. 1943.

800,000 voteurs

En Ontario, lors de la dernière élection provinciale, 1,190,000 ont voté, 800,000 ne l'ont pas fait.

Sans doute les listes n'étaient pas parfaites, la température non plus. Beaucoup étaient en vacances. Un nombre considérable ne veulent pas s'en donner la peine.

Quels auraient été les résultats si les 800,000 avaient voté? A chacun d'échafauder des hypothèses. Une chose reste certaine, c'est que la température, les vacances, l'apathie n'auraient pas nui au parti C. C. F. autant qu'aux autres partis. Les gains qu'il a faits sont dus en grande partie au fait que ses partisans se sont déplacés et ont voté. En trop d'endroits, le vote municipal, provincial, fédéral, dénote un stupéfiant désintéressement.

La guerre se poursuit pour maintenir un système de gouvernement où le citoyen peut dire son mot grâce au vote. Il est grave que ce droit signifie si peu pour un si grand nombre.

MacLean's, Toronto, Sept. 15, 1943, p. 1.

Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada

Directeur:

Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.
Chef de la publicité.

Chef de la Rédaction:
J.-E.-A. Pin

Collaborateurs:

Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.
Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.
L'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C.
L'abbé Maurice-J. Maher, assistant-aumônier

Questions économiques:
F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Économique

Revue des journaux et périodiques:
L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur:
Yvon Meunier, L.S.C.

Aviseur légal:
Maurice Julien, avocat.

Rédaction et administration:
1231 est. de Montigny — Tél.: FA. 3694

Abonnement:

Un an . . . 0.60, le numéro 5 sous

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL. NATIONAUX
MONTREAL CAN.

Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

Tél.: FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Tannerie: 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique:

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

Nos Industries de guerre

ONT GRAND BESOIN DE VOS VIEUX CLICHES!

Pour tous renseignements adressez-vous à

La Photogravure Nationale Limitée

282 ouest, rue Ontario, Montréal

Téléphone: BELair 3984

I. NANTEL

BOIS
DE
SCIAGE

MASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny
Téléphone:
CH. 1300
Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but,
réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

Congrès de la C.T.C.C.

(Suite de la 1ère page)

Les Frères avaient préparé un menu de toute première valeur nutritive et le service des tables fut fait par un groupe charmant de jeunes filles, toutes sociétaires des syndicats de Granby.

A la table d'honneur, on remarquait M. Lionel Dumas, président du Conseil central de Granby et président du banquet, puis S. E. Mgr Douville, M. J.-H. Leclerc, m.p.; MM. Paul Martin, représentant du ministère du Travail d'Ottawa; O'Connell Maher, représentant du ministère du Travail de Québec; P.-H. Boivin, maire de Granby; Alf. Charpentier, président de la C. T. C. C.; M. le chanoine Pelletier, M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C. T. C. C., et maints autres dignitaires religieux, civils et des syndicats catholiques.

Les santés donnèrent lieu à de remarquables discours: Le Pape — S. E. Mgr Douville a tout d'abord déclaré que le Pape souffre en son coeur des si effarantes tueries de la guerre, des privations, des souffrances des peuples pressurés par les envahisseurs. Il souffre en son âme du mépris des principes de la justice et de la charité. Le Pape sortira cependant victorieux des difficultés.

Mgr Douville souhaite la santé et la paix au Chef de la chrétienté. Il eut des pensées heureuses sur le mouvement des syndicats catholiques, des organismes devenus nécessaires à cause des abus de l'économie moderne. Il encourage les uns et les autres à travailler avec persévérance, courage et un dévouement inlassable pour le triomphe du syndicalisme catholique en notre province et pour le bien de chacun et de toute notre population.

M. Paul Martin, du ministère fédéral, répondit et avec un tact remarquable à la santé: Le Roi. Il profita de l'occasion pour féliciter les chefs et les membres des syndicats qui se font un devoir d'étudier les divers problèmes en vue de l'Ordre nouveau.

La Province fut la santé suivante et c'est M. O'Connell Maher, du ministère provincial, qui y répondit. Il reconnaît que ce congrès sera important par les questions qui y seront étudiées par les délégués accourus de tous les centres. La C. T. C. C. est responsable des si belles et utiles lois actuellement dans les Statuts de la province.

M. J.-H. Leclerc répondit à la santé: Le Canada. Il a fait des vœux pour le succès du congrès de la C. T. C. C. qui est considéré comme un organe de paix sociale et industrielle au Canada, alors que le parti de la C. C. F. apparaît comme le plus dangereux. Il favorise les salaires égaux pour les ouvriers d'Ontario et ceux de Québec. Pour y arriver, les ouvriers du Québec ont le devoir de s'organiser solidement.

M. P.-H. Boivin, maire de Granby, répondit à la santé de cette ville progressive et si attachante. Il souhaite la bienvenue aux congressistes et aux visiteurs qui les accompagnent. Il souhaite qu'au cours du congrès on étudie avec tout le soin voulu les graves problèmes ouvriers, et ce à la lumière de la doctrine sociale qui guide les syndicats.

A M. Alf Charpentier revint l'honneur de répondre à la santé de la C. T. C. C., qu'il fit avec sa persuasion habituelle. Il remercia avec effusion le Conseil central des syndicats de Granby, S. E. Mgr Douville, dont la présence était un si réconfortant témoignage de sympathie, les autorités civiles de Granby, le député Leclerc.

On dit que les syndicats sont des organismes de compagnies et de bas salaires. Il ne peut y avoir de plus effrontés mensonges. Nos syndicats sont libres. S'il est arrivé qu'ils aient réussi à s'entendre avec les patrons et obtenu de ces derniers de meilleures conditions de travail, c'est qu'ils offraient les meilleures garanties de paix, de collaboration et de meilleure compréhension de leurs responsabilités.

Notre influence se fait sentir même dans les autres provinces. Nous voulons mettre au point les lois sociales et que le fédéral et la province marchent ensemble pour le bénéfice de la société. Nous savons que nous devons comprendre notre rôle, étudier les problèmes industriels, sociaux et économiques.

M. le chanoine Pelletier offrit les remerciements d'usage et Dieu sait avec quel brio remarquable. Chacun des distingués dignitaires présents, Mgr Douville, les représentants des ministères fédéral et provincial, M. le maire Boivin, M. Alf. Charpentier, président de la C. T. C. C., les aumôniers, eut sa part des élogieuses paroles du curé de Notre-Dame.

Somme toute, ce fut un remarquable banquet et les Frères du Sacré-Coeur furent complimentés comme il convenait.

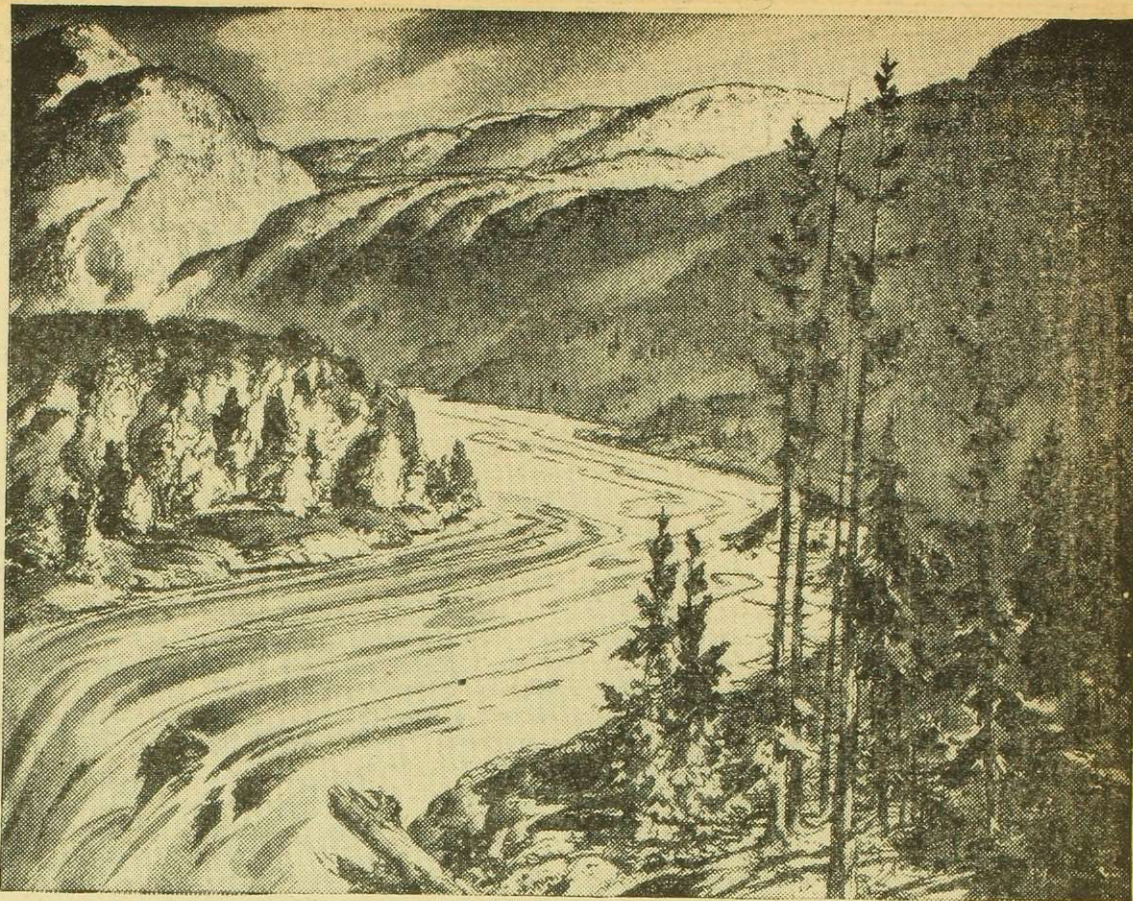
C'est au sous-sol de l'église Notre-Dame que fut ouvert le congrès par M. Charpentier, dimanche soir, assisté qu'il fut de ses officiers, MM. E. Tellier, O. Filion, A. Roberge, L.-P. Boily et G. Picard, secrétaire général.

Après les souhaits de M. Dumas, président du Conseil central de Granby, M. Charpentier fit la lecture de son rapport annuel, pièce volumineuse mais combien intéressante et importante par les renseignements et remarques qui s'y trouvent. Nous publierons ce rapport que nos lecteurs liront sans nul doute avec le plus vif intérêt.

Le rapport fut référé au Comité du Rapport du Président pour étude et recommandation.

M. Gérard Picard, secrétaire général, présenta le rapport des activités du Bureau confédéral. Le rapport fut référé au Comité du rapport du Bureau confédéral.

Le travail proprement dit du congrès commença lundi matin, après l'adoption du message envoyé au Pape Pie XII, offrant les vœux des congressistes, après lecture du rapport financier du trésorier général, après réception des câblogrammes de M. l'abbé Geo. Côté, et du R. P.



Un fleuve d'or

NUIT ET JOUR, le St-Maurice déverse un flot ininterrompu de dollars dans la bourse des citoyens du Québec. Au cours des dix dernières années, près de 70 millions de dollars ont été payés en salaires aux employés de l'industrie électrique. Pour y arriver il a fallu harnacher les rapides et les chutes d'eau de la province.

La contribution indirecte du grand cours d'eau à la prospérité générale a été encore plus grande; chacun en a tiré son profit.

L'énergie électrique à bon marché est l'aimant qui a attiré de nouvelles industries

dans la province. Ces industries ont fourni aux gens du Québec les moyens de trouver plus d'emplois lucratifs dans les confins de la province. Le développement industriel a changé des villages en villes et des villes en grands centres. Chaque nouvel arrivant amène avec lui sa femme et ses enfants qu'il

faut loger, nourrir, vêtir et chauffer. Le menuisier, le constructeur, l'agriculteur, l'épicier, le drapier, le charbonnier se ressentent tous favorablement de sa venue.

Le St-Maurice a vraiment été un fleuve d'or pour les habitants de la province de Québec.

SHAWINIGAN EN GUERRE

Dès le début des hostilités, la Shawinigan était en mesure de fournir l'énergie électrique qu'il fallait pour rencontrer instantanément les besoins des industries de guerre essentielles qui travaillent aujourd'hui sans répit dans la province de Québec.



THE SHAWINIGAN WATER AND POWER CO.

De même que Québec sert les nations Unies, la Shawinigan sert le Québec

Gratton, O.M.I., aumôniers, des syndicats, actuellement en Europe, et le rapport du comité des lettres de créance, après présentation du Projet de Caisse d'Assurance de la C. T. C. C., lequel, après des renseignements fournis par M. G. Picard, fut référé à un comité de cinq pour étude et suggestions, après le rapport des vérificateurs, les congressistes étudièrent les résolutions soumises ainsi que le rapport du Comité des résolutions sur chacune d'elles.

Nous publions le résumé des résolutions adoptées par le congrès, ce qui, croyons-nous, aidera les délégués des syndicats à ce congrès à présenter un rapport plus complet:

— Amender la Loi des Syndicats Professionnels pour faire passer toutes les demandes d'incorporation par le ministère du Travail avant d'être approuvées par le Secrétaire provincial.

— Que pression soit faite sur le gouvernement pour qu'aucune incorporation ne soit accordée aux comités de boutiques.

— Que l'article 62 de la Loi des conventions collectives soit amendé en y ajoutant après le mot "Infraction", sauf dans les cas prévus à l'article 37.

(Suite à la page 4)

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR

JULIEN & JULIEN

Tél. L'Ancester 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal



GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Congrès de la C.T.C.C.

(Suite de la page trois)

— Ajouter au chapitre des qualification des salariés et exercice des réclamations: "L'ouvrier qualifié pour lequel la carte de compétence a été rendue obligatoire par ordre en conseil, sera tenu de porter cette carte sur lui continuellement durant son travail et l'exhiber sur demande d'un inspecteur du comité conjoint ou à défaut sera passible d'amende, tel que mentionné à l'article 46".

— Que les cas d'empoisonnement du sang causé par une blessure reçue au travail soient inclus dans le groupe des maladies industrielles de même que les brûlures par la chaux.

— Que le taux des compensations de la Loi des accidents du travail soient de 100 pour cent du salaire, jusqu'à concurrence de \$2,000 par année.

— Amender la Loi des accidents du travail de façon à ce que toutes les entreprises soient assujetties à la loi de même que les concierges à l'emploi des Commissions des écoles catholiques et protestantes de Montréal.

— Inclure dans le texte de la Loi des accidents du travail le barème (échelle) des indemnités.

— Faire pression auprès du gouvernement provincial pour obtenir que les heures de fermeture des boutiques de barbiers et coiffeurs déjà établies dans les conventions collectives de travail aient prépondérance sur les règlements municipaux.

— Amender la loi des grèves et contre-grèves afin d'y inclure les employés des services municipaux à gages et les fonctionnaires de toutes catégories ainsi que les employés d'hôpitaux.

— Obtenir du gouvernement provincial que les examens des électriciens soient plus sévères et qu'un article soit inclue dans la loi pour dire qu'il n'y aura pas plus d'un apprenti par compagnon.

— Faire pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il institue une commission qui aura pour travail d'établir un standard de pesée et de qualité du pain dans la province, et d'y établir des prix de revient si possible afin de faire disparaître la concurrence déloyale qui se pratique entre les employeurs dans cette industrie, et qui, par ce fait même, empêche les employés d'obtenir des salaires raisonnables.

— Demander au Secrétaire provincial d'accorder des bourses complètes à des fils d'ouvriers qui suivent un cours d'étude d'une institution enseignante affiliée à l'Université ou qui suivent un cours quelconque de l'Université.

— Démarches à faire pour que les textes des cours d'arts et métiers soient en français pour les élèves français.

— Demander au gouvernement provincial d'établir des dispensaires dans la province pour la fourniture des remèdes aux prix coûtants pour les ouvriers nécessiteux.

— Prier le gouvernement provincial de décréter que le nom du propriétaire ou du président, selon le genre d'institution ou d'organisation, soit

affiché à l'extérieur de tout établissement commercial, industriel ou financier.

— Demander au gouvernement provincial de créer un bureau de statistiques sur le coût de la vie.

— Que la Loi du Service sélectif national soit amendée de sorte que les emplois de trois jours, communément appelés "emplois casuels", que les mots "trois jours" soient remplacés par six jours.

— Faire les démarches nécessaires auprès d'Ottawa pour que la Commission du salaire minimum puisse réviser et augmenter les taux des salaires de l'Ordonnance No 4, sans être obligée de soumettre le cas au Conseil régional du travail, du moment que les taux révisés ne dépasseront pas les taux du décret 7679.

— Que pression soit faite auprès des autorités concernées pour faire amender le 3e paragraphe de l'article 34 du décret 5963 de manière à biffer les mots "de la dernière augmentation générale des salaires".

— Prier le gouvernement fédéral de décréter obligatoire pour toutes les industries sans exception, un boni de vie chère uniforme pour toutes les régions, zones ou parties du pays, évitant ainsi les ambiguïtés et les injustices pour certains groupes de travailleurs qui doivent se contenter du minuscule boni de 60 sous par semaine, alors qu'ils supportent le coût de la vie au même titre que les autres groupes jouissant d'un plein boni de \$4, \$5 et même \$6.

— Que la C. T. C. C., dans son mémoire au gouvernement provincial, soumette un projet de loi d'une semaine de vacances payées pour tous les travailleurs sans exception.

— Faire des démarches nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour que ce dernier oblige les employeurs à remettre à leurs employés un état quelconque démontrant les réductions en détails qu'ils ont effectuées sur les salaires de leurs employés.

— Faire les démarches nécessaires auprès du ministre des finances à Ottawa afin que l'impôt sur le revenu ne touche que le salaire régulier des ouvriers et ouvrières assujettis à la loi de l'impôt sur le revenu.

— Obtenir du gouvernement fédéral que le département de l'impôt sur le revenu envoie des "slips" annuellement, mentionnant le montant fourni par les ouvriers, en épargne obligatoire.

— Prier le ministre des finances d'apporter moins de lenteur dans le remboursement aux contribuables des sommes payées en surplus lors des réductions à la source de l'impôt ou de la taxe de la Défense nationale.

— Réclamer du gouvernement fédéral l'exemption de la taxe sur le boni de vie chère ainsi que sur les heures supplémentaires.

— Faire les instances nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour que les salaires de \$1,000 des célibataires et de \$1,540 des hommes mariés ne soient pas assujettis à l'impôt.

— Prier le gouvernement fédéral

de décréter que les remèdes, le bois de chauffage, le charbon et l'huile domestique soient exempts de taxes, ce qui ne priverait pas les familles nombreuses d'un revenu déjà trop rogné par ailleurs.

— Demander au ministre des finances qu'il fasse une étude approfondie et voir à faire des formules d'impôt moins longues et moins compliquées.

— Faire pression auprès de la Commission provinciale des prix et du commerce en temps de guerre pour qu'elle facilite les ajustements de charge aux clients, conformément à la procédure d'extension juridique des conventions collectives de travail dans la province de Québec. (Barbiers).

— Intervenir auprès du gouvernement fédéral pour que la loi des pensions de vieillesse soit amendée en réduisant l'âge de 70 ans à 65; de donner aux vieillards le plein montant de la pension de vieillesse à ceux qui n'ont pas de revenu équivalent à \$365 par année.

— Obtenir des autorités fédérales que l'arrêté fédéral C. P. 7679 soit appliqué dans toutes les industries où il y a contrat de guerre, et tel que le veut le texte de cet arrêté, sans exemption pour personne.

— Réclamer les amendements suivants à la loi d'assurance-chômage: A) que les prestations d'assurance-chômage soient payables à partir du premier jour de chômage et non après le neuvième jour; B) que les prestations soient versées à partir du premier jour de chômage, même si le salarié fait sa réclamation après plusieurs jours de chômage.

— Demander d'amender la loi d'assurance-chômage afin que les prestations pour les assurés qui ont des personnes à charge soient augmentées.

— Demander d'amender la loi de manière à permettre une loterie nationale, ce qui aiderait grandement à trouver les fonds nécessaires à la continuation de notre effort de guerre, jusqu'à la victoire, tout en diminuant le fardeau des impôts.

De nombreuses autres résolutions, parmi lesquelles plusieurs visant la régie interne, furent adoptées, de même que

le rapport de chacune des fédérations affiliées à la C. T. C. C. J.-E.-A. PIN

Le Problème des salariés

Sa solution par

Jean BERTRAND, ptre
Aumônier général de la C.T.C.C.
En vente: Au Service de Librairie de la C.T.C.C.

Prix: \$0.05 l'unité; \$4.00 le cent; \$35.00 le mille.

Encouragez nos annonceurs

Des élections à l'horizon

LISEZ

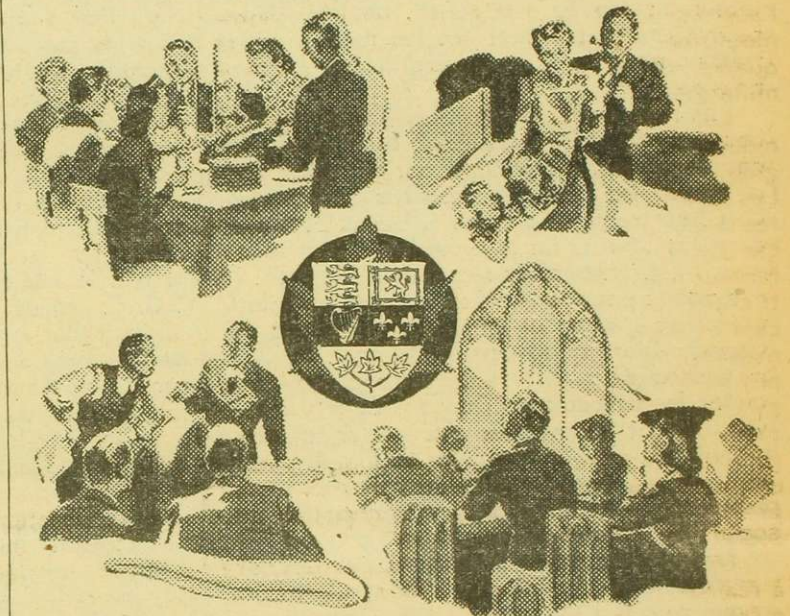
LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.

LE TRAVAIL et L'ÉCONOMIE

Vous assureront

LES QUATRE LIBERTÉS



LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE

5534

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,
Ministre

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER,
Directeur des Services.

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteux.

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

Un congrès époque

Celui qu'a tenu la C. T. C. C. à Granby--
22ème session annuelle

(par ALFRED CHARPENTIER)

Nous pouvons affirmer que le 22ème congrès de la C.T.C.C., tenu à Granby en septembre, marqua une époque bien déterminée: l'époque de sa MAJORITE. Luttés, défaites, victoires, progrès, confiance, orientation précisée, revendications hardies, visions d'avenir nouvelles, telles pourraient être les têtes de chapitres du travail accompli par la C.T.C.C. depuis un an et à son congrès de Granby.

Malgré les nombreux combats que la C.T.C.C. et ses syndicats affiliés ont eu à livrer contre des adversaires farouches, tenaces, sans scrupules et forts dans les camps syndicaux adverses et dans le haut fonctionnarisme fédéral, vingt-cinq nouveaux syndicats et deux fédérations professionnelles nouvelles furent fondés et affiliés à la C.T.C.C. portant l'augmentation de l'effectif global de notre mouvement à cinquante-trois mille trois cents quatre-vingt, soit une augmentation de sept mille membres.

Les défaites n'ont pas fait reculer notre mouvement, elles n'ont qu'entravé ses progrès qui eussent été plus rapides sans elles. Les luttés ont aguerris nos militants; les défaites le leur ont fait plus aimé et les victoires — car il y en eut — les ont enthousiasmés d'une ferveur nouvelle. Tous nos syndiqués ont senti croître en eux la confiance en leurs syndicats et aussi leur foi en la C.T.C.C. et en sa mission. L'utilité de cette mission les a frappés plus que jamais. Aussi le besoin de consolider les cadres confédéraux, d'en faire un tout compact, invulnérable, humainement parlant, fut-il compris par l'adoption unanime d'un plan confédéral d'assurance-vie et par la précision de l'orientation de son christianisme social.

Une pensée lumineuse de l'unité ouvrière à réaliser dans la profession coûte que coûte, même avec le pluralisme syndical, a, comme jamais, pénétré l'esprit de tous les dirigeants et militants de notre mouvement syndical. La division grandissante dans le monde du travail, les luttés syndicales incessantes, les conflits de juridiction professionnelle, la multiplicité alarmante des grèves, le rôle croissant des éléments communistes dans nombre d'organismes sociaux, l'hostilité irréductible d'un nombre encore très considérable d'employeurs, voilà qui fut pour nos congressistes de Granby le bilan d'une expérience qui depuis deux ans les a graduellement convaincus de l'importance de réaliser l'unité ouvrière dans la profession de toutes les façons possibles, soit par nos syndicats nationaux seulement, soit avec nos adversaires syndicaux, quels qu'ils soient, mais cela sans lutte violente, voire plutôt dans la collaboration sous la tutelle de l'Etat, et ainsi obtenir dans le monde du travail un front uni, non pour combattre l'employeur, mais afin de pouvoir plus facilement avec son concours volontaire ou obligatoire, créer un régime de travail bien ordonné et acceptable à tous. Pour cela, il fallait réclamer une loi de liberté syndicale, la négociation obligatoire de la convention collective, la conciliation et l'arbitrage obligatoire et l'institution de tribunaux de travail. Voilà ce que la C.T.C.C. a enfin décidé de demander très catégoriquement aux pouvoirs fédéral et provincial. Elle n'avait qu'ébauché timidement ces revendications à son précédent congrès, mais cette année elle les a réclamés vigoureusement, et sans embages. Cependant, elle a bien marqué qu'elle ne voulait pas que cette législation dans la province de Québec ressemble à celle de l'Ontario où le syndicat ouvrier minoritaire n'obtient aucun droit de représentation proportionnelle dans le comité de négociation ou dans le comité de surveillance d'une convention collective de travail. Législation qui lui a paru antidémocratique absolument.

Dans le domaine de la sécurité sociale, la C.T.C.C. a accueilli avec satisfaction la déclaration du gouvernement canadien d'instituer le plus tôt possible des mesures de prévoyance sociale telles que l'assurance-maladie, les allocations familiales, etc. Elle s'est opposée cependant à ce que ces mesures de sécurité

sociale soient établies par le gouvernement fédéral sans une législation concurrente dans la province de Québec.

La C.T.C.C. n'a pas fait grise mine pour collaborer avec le gouvernement fédéral chaque fois que cela lui fut demandé, car il y allait de l'intérêt des travailleurs de cette province. Bien qu'elle n'ait pas reçu toute la considération à laquelle elle avait droit, sa collaboration avec le fédéral a toujours été loyale et franche, sans toutefois renoncer au droit de critiquer les incohérences et les abus de sa législation sociale du temps de guerre. Elle a particulièrement réitéré ses protestations contre l'hésitation ou le refus du gouvernement fédéral d'autoriser le Conseil régional du Travail en temps de guerre, en cette province, à permettre le libre jeu de l'application de notre loi des conventions collectives ainsi que de la loi du salaire minimum, en accordant évidemment que les organismes appliquant ces lois provinciales seraient tenus de se conformer aux décrets fédéraux du temps de guerre.

Soucieuse de protéger les grosses familles, la C.T.C.C. a demandé l'allègement de l'impôt de guerre en leur faveur; désireuse que la population ouvrière canadienne-française du Québec obtienne une représentation adéquate dans le haut fonctionnarisme du ministère du Travail, la C.T.C.C. a demandé la nomination d'un sous-ministre du Travail canadien-français à Ottawa; elle a demandé, comme mesure d'après-guerre, l'établissement de normes nationales sur la durée du travail, sur le salaire horaire ou hebdomadaire et aussi l'uniformisation des lois de compagnies.

Comme dans les congrès précédents, la C.T.C.C. a étudié, à Granby, les amendements qu'elle désire apporter aux lois ouvrières existantes, entre autres celles qui se rapportent au statut des syndicats professionnels, aux salaires minimums, aux conventions collectives, aux accidents de travail, à l'assurance-chômage, etc.

La C.T.C.C. n'est pas raciale!

Le Congrès de Granby a tenu à préciser de façon très nette que la C.T.C.C. n'est pas un mouvement racial, qu'elle n'est pas non plus un mouvement fermé exclusif aux catholiques pratiquants, mais ouvert aussi à toute personne de bonne volonté qui accepte de se conformer à la doctrine sociale catholique. Finies les attitudes timorées du passé. Notre mouvement est enfin parvenu à l'unisson sur ce point. Fruit heureusement de sa maturité croissante.

Durant les trois semaines qui ont précédé notre congrès de Granby, deux autres congrès ouvriers tinrent les leurs, également dans notre province: celui des unions internationales et celui des unions canadiennes.

Quels parallèles établir entre ces deux organismes du mouvement ouvrier neutre et le mouvement syndical national à principes catholiques?

La majorité à laquelle vient d'atteindre la C.T.C.C. l'a fait se révéler à elle-même sous des traits nouveaux. Les événements sociaux et politiques survenus dans le pays depuis quelques 5 ou 6 ans, l'ont orienté vers une identité beaucoup plus marquée que celle prévue à son origine. C'est que les conceptions sociales de ses dirigeants actuels tendent à s'identifier de plus en plus avec celles des élites sociales et religieuses de notre province. L'importance de l'autonomie provinciale en matière de législation sociale se révèle de plus en plus à leurs yeux. Préserver cette autonomie leur paraît de plus en plus nécessaire pour réaliser certaines revendications conformément aux conceptions sociales de la totalité des membres de leur mouvement, qui sont aussi celles, somme toute, de la population de cette province.

Déjà, nous connaissions le syndicalisme ouvrier neutre national ou international pour être différent du nôtre par son matérialisme, son opportunisme, son individualisme collec-

(Suite à la page 6)

Le rapport de la Commission Prévost

Liberté syndicale — Contrats collectifs — Etablissement d'un tribunal

A la fin d'avril 1943, les autorités provinciales ont institué une commission d'enquête chargée de déterminer objectivement les causes des difficultés d'ordre syndical ou unioniste aux usines de Price Brothers & Company Limited, à Jonquière, Kénogami et Riverbend; puis de faire rapport sur les modalités des relations collectives à être établies entre les employeurs et employés concernés. Vers la mi-juin, on confiait à la même commission la tâche de poursuivre son enquête, sur les mêmes sujets, à l'usine de la Lake St. John Power & Paper Company, Limited, à Dolbeau.

Les trois juges dont les noms suivent composaient la commission: l'hon. juge J.-Alfred Prévost, de la Cour du Banc du Roi; l'hon. juge Stuart McDougall, de la Cour du Banc du Roi; et l'hon. juge Garon Pratte, de la Cour supérieure.

Les autorités provinciales ont confié à l'hon. juge Prévost la charge de président de la commission. Comme il arrive souvent, les commissions d'enquête portent le nom de leur président. Ce qui explique pourquoi la commission dont il est question dans le présent article a déjà franchi la rampe sous le nom de commission Prévost.

La commission Prévost a soumis son rapport, le 25 août dernier, à l'honorable premier ministre de la province de Québec. C'est donc un rapport de date récente, et l'abondante matière qu'il nous livre ne peut être disséquée convenablement, c'est facile d'en convenir, dans un seul article. Il importe toutefois que tous les secteurs de l'opinion publique soient saisis des grandes lignes de ce rapport et on nous permettra sans doute de faire quelques commentaires, au fil de la plume, sur la portée des recommandations unanimes des commissaires nommés plus haut.

Laissons de côté la première partie du rapport où sont étudiées les causes des difficultés ouvrières aux usines Price et à l'usine de Dolbeau. Bien que cet exposé soit intéressant, il n'a pas de portée générale. Aux intéressés de l'apprécier. Ecartons aussi l'annexe relative aux contributions syndicales de Dolbeau. Cette annexe ne présente qu'un intérêt purement local.

La deuxième partie du rapport des commissaires est celle que tous les professionnels, employeurs et officiers de syndicats ou d'unions ouvrières devraient étudier et bien posséder. Cette deuxième partie contient les recommandations générales de la Commission Prévost, sous trois chefs, comme suit:

- 1.—Liberté syndicale,
- 2.—Contrats collectifs,
- 3.—L'établissement d'un tribunal.

* * *

Au chapitre de la liberté syndicale, la commission pose d'abord le principe général que la législation devrait reconnaître à chaque travailleur le droit d'appartenir à une union de son choix, ou de n'appartenir à aucune. Si les commissaires s'étaient arrêtés là, ils auraient manifesté, dans l'esprit des unionistes, une sympathie un peu forte pour les "scabs", et leur énoncé n'aurait été que la reproduction d'une partie des bills 19 et 20, de triste mémoire. Mais le rapport continue. Il admet qu'il "peut être utile et même nécessaire d'apporter quelque restriction à la liberté syndicale". Il s'agit ici de l'atelier fermé, sous ses diverses formes. A ce sujet, les commissaires observent: "Le soin de juger s'il est opportun d'insérer dans un contrat collectif une clause qui aurait pour effet de créer un atelier fermé devrait être confié à une autorité supérieure compétente". Quelle sera cette autorité supérieure compétente? Le rapport nous dit que ce sera le tribunal dont l'institution est recommandée. En principe, il ne saurait y avoir d'objection à cela. Le point d'interrogation qui peut se poser est le suivant: Le tribunal sera-t-il formé d'hommes impartiaux, compétents et reconnus pour leur sens social éclairé? Cette question, toutefois, ne saurait affaiblir la portée des suggestions des commissaires, puisqu'ils n'avaient rien à voir avec la composition du futur

tribunal. D'ailleurs, cette question s'est présentée à leur esprit, et au paragraphe 87 du rapport, ils disent: "Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance qu'il y a d'apporter à la constitution de ce tribunal le plus grand soin, afin qu'il inspire confiance à la fois aux ouvriers et aux patrons."

Un autre point qu'il est à propos de signaler ici à l'attention des gens, bien que le rapport en traite au chapitre des contrats collectifs, c'est le coup porté aux associations ouvrières dominées par les employeurs. Le rapport suggère en effet, "qu'aucune union contrôlée par le patron, ou recevant de lui quelque assistance financière" ne devrait être admise à négocier un contrat collectif. Voilà une autre restriction importante que ne comportaient pas les défunts bills 19 et 20.

* * *

En abordant le sujet des contrats collectifs, traité par la commission, une première distinction s'impose. Il ne s'agit pas ici des ententes auxquelles le lieutenant-gouverneur en conseil accorde l'extension juridique par décret. La commission donne à l'expression contrats collectifs son véritable sens. En pratique, pour comprendre la portée de ce chapitre, il faut avoir en mémoire les conventions collectives de la Loi des syndicats professionnels et les "gentle-

(Suite à la page 6)

Rapport de la commission . . .

(Suite de la page 5)

men's agreements" négociés avec un ou plusieurs employeurs, ou avec une association d'employeurs.

La commission Prévost suggère que le contrat collectif devienne obligatoire, et elle dit, en effet, au paragraphe 78: "Nous suggérons que la loi décrète que dans tout établissement visé par la loi, le patron soit tenu de négocier un contrat de ce genre lorsqu'il en sera requis par plus de la moitié de ses ouvriers".

De plus, la commission prévoit la représentation des groupes minoritaires suffisamment importants (20%) au comité de négociation du contrat collectif. Ajoutons que les méthodes visant à déterminer la prépondérance d'un syndicat ouvrier seront différentes de celles jusqu'ici admises soit aux Etats-Unis, soit à Ottawa, soit dans la province d'Ontario. La preuve devra en être faite en la manière prescrite par le tribunal.

Observons aussi que le rapport ne parle pas d'incorporation obligatoire des syndicats ou unions. Mais la formule suggérée devrait être acceptable par tous les groupements intéressés, croyons-nous.

Les contrats collectifs devraient contenir, de l'avis des commissaires, une clause d'arbitrage obligatoire, ce à quoi, pensons-nous, personne ne devrait s'opposer.

Pour bien faire comprendre la réglementation des contrats collectifs, telle que suggérée par la commission, nous ne saurions mieux faire que de citer le paragraphe 84 où tout est synthétisé comme suit:

84.—Nous suggérons que des règles précises soient édictées pour établir les points suivants:

- que nulle négociation ne soit entreprise en vue de la formation d'un contrat collectif sans un permis du tribunal;
- que nul contrat collectif ne soit valide s'il n'est approuvé par le tribunal;
- que nulle condition d'un contrat collectif ne soit vali-

de, si elle contrevient à l'extension juridique de quelque convention collective sous l'empire du chapitre 163 des S.R.Q. 1941; si elle est contraire aux décisions de la commission du salaire minimum (S.R.Q. 1941, chap. 164); si elle n'est pas conforme aux arrêtés ministériels édictés en vertu de la loi relative à la limitation des heures de travail (S.R.Q. 1941, chap. 165), ou si elle comporte une contre-venance à une loi quelconque;

- que la durée maxima du contrat collectif soit d'un an;
- qu'à l'expiration du terme fixé le contrat puisse être renouvelé, tel quel ou avec des modifications, ou simplement prolongé pour une autre période;
- que le renouvellement ou la prolongation de la durée du contrat ne puisse avoir lieu que de la même manière et suivant les mêmes conditions essentielles que sa formation première;
- que dans toute usine régie par un contrat collectif il soit formé, pour surveiller l'exécution du contrat, un comité (Comité de griefs) au sein duquel seront représentés tous les divers groupes d'ouvriers qui auront participé à sa négociation;
- que tout contrat collectif contiendra une clause d'arbitrage obligatoire pour la décision des difficultés pouvant survenir pendant la durée du contrat.

* * *

Au paragraphe 86 du rapport de la commission Prévost, on peut lire ce qui suit:

"86.—Nous avons déjà dit qu'un tribunal spécial devrait être établi pour régler définitivement les difficultés qui peuvent surgir à l'occasion de la négociation d'un contrat collectif, de même que celles qui pourraient naître de son application et que les intéressés n'auront pu régler à l'amiable.

"La Législature de la province d'Ontario a récemment pris l'initiative d'une législation de ce genre. On pourrait

craindre, cependant, qu'une institution comme celle qui a été créée ne conviendrait pas chez nous; c'est pourquoi nous suggérons un autre mode."

Citons encore les paragraphes 88 et 89:

"88.—Quant à la composition de ce tribunal, plusieurs alternatives pourront être considérées par ceux à qui il incombera de décider. La loi pourrait décréter que ce tribunal serait composé de trois membres choisis parmi les personnes jugées spécialement compétentes et libres de toute attache à l'égard des ouvriers et des patrons.

"89.—Si l'on désire que patrons et ouvriers soient représentés dans la composition du tribunal, il nous semble qu'on pourrait considérer, comme l'un des moyens propres à assurer cette représentation, la possibilité d'utiliser à cette fin la Commission permanente du Conseil supérieur du travail. Cette commission est composée de telle sorte qu'elle devrait offrir aux ouvriers comme aux patrons les meilleures garanties de compétence et d'habileté; elle comprend des représentants du groupe ouvrier, du groupe patronal, du groupe des économistes et des sociologues, du ministère du Travail et du ministère des affaires municipales, de l'industrie et du commerce.

"La Commission permanente exercerait sa juridiction par l'intermédiaire d'un comité qu'on pourrait appeler Comité judiciaire, formé d'un président qui devrait être un juriste averti et de deux membres de la Commission, pris parmi les représentants des associations patronales et ouvrières, et choisis dans chaque cas par le président. Ce comité judiciaire exercerait, dans les litiges, les pouvoirs de la Commission permanente; il aurait le pouvoir de s'adjoindre des assesseurs, et même de référer une affaire à la Commission elle-même, s'il le jugeait opportun."

Ces diverses alternatives ont chacune leur mérite, et nous reviendrons sur ce sujet, à la prochaine occasion, vu que cet article est déjà long.

Quelle serait la juridiction du tribunal? La Commission la décrit aux paragraphes 90 et 91 du rapport. Nous ne faisons que donner la référence pour aujourd'hui.

Au paragraphe 93 de son rapport, la Commission suggère que le tribunal soit chargé de veiller à l'application de l'article 501 du Code criminel. Cet article, entre autres choses, a trait au piquetage. Nous aurions aimé une mention spéciale de l'article 502A du Code criminel, qui protège, dans une certaine mesure, le droit d'association.

La suggestion concernant grèves et lockouts fait déjà partie de plusieurs contrats collectifs et "gentlemen's agreements", et il n'y a vraiment pas d'objection à ce que cette clause soit plus généralisée, du moment que la législation et les contrats pourront prévoir un mécanisme adéquat de règlement des griefs.

* * *

Les commissaires savent que le mal, généralement, est dans les hommes, et non dans les choses ou les institutions, et c'est pourquoi ils observent à l'un des alinéas du no 95 du rapport:

"Pour le bon fonctionnement du régime des contrats collectifs, il faudrait pouvoir, avant tout, compter sur la bonne volonté et l'intelligente collaboration des parties".

Voilà de la matière à réflexion pour les employeurs et les travailleurs. Laissant de côté, pour le moment, l'aspect patronal du problème, il est peut-être permis de souligner que le précédent paragraphe est une invitation aux diverses unions ouvrières et aux syndicats ouvriers de s'entendre

pour constituer, aussi vite que possible, l'unité ouvrière dans la diversité des associations ouvrières. En effet, certaines rivalités ridicules et certaines luttes plus épuisantes que pratiques doivent cesser si une législation telle que suggérée par la Commission Prévost doit s'appliquer un jour ou l'autre dans notre province. Il y a des travailleurs qui font partie, par conviction, des unions de la Fédération Américaine du Travail; de même pour le Congrès Canadien du Travail; et de même pour les syndicats. Admettons qu'il puisse y avoir divergence d'opinions sur certaines questions. Il n'en reste pas moins vrai, que pour la protection des travailleurs, il devrait, dans un bon nombre de cas, y avoir ententes, cartels entre les unions et syndicats. On devrait pouvoir penser différemment sur certaines questions et "rester pas pires amis". Les chefs des diverses organisations ouvrières y gagneraient à se rencontrer, de temps à autre, au lieu de se fuir, et souhaitons que la première conférence ait lieu l'un de ces quatre matins pour déblayer le terrain.

Mais il est temps de conclure. Nous avons voulu, dans cet article, poser quelques jalons qui puissent guider ceux qui désirent faire une étude profitable du rapport de la Commission Prévost. Après plusieurs lectures de ce rapport, nous sommes arrivé à la conclusion que les commissaires ont fait oeuvre éminemment sociale, et que leur rapport constitue le document le plus important et le plus sérieux publié dans la province de Québec sur les relations qui doivent exister entre le Capital et le Travail.

Gérard PICARD,
organisateur général
de la C.T.C.C.

Un congrès époque

(Suite de la page 5)

tif et son esprit de lutte des classes, mais nous savons maintenant, depuis peu, que les chefs du Congrès Canadien du Travail, alias C.I.O. (Congress of Industrial Organization), et ceux du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, alias A.F.L. (American Federation of Labour) ne pensent pas comme ceux de la C.T.C.C. sur diverses mesures de sécurité sociale ni sur diverses réformes de législation industrielle.

Pour les deux fractions du syndicalisme neutre, tout cela devrait être effectué par le pouvoir central. La C.T.C.C. croit au contraire dans ces domaines comme dans d'autres à la décentralisation nécessaire tout comme dans une coopération de bon aloi entre le provincial et le fédéral dans la gestion de certaines lois ouvrières et sociales.

Par exemple, sur les allocations familiales le syndicalisme neutre y est en grande partie opposé et ceux qui les réclament, dans ce mouvement, veulent en confier la gestion exclusivement à Ottawa. La C.T.C.C., qui demande cette mesure depuis des années, en réclame l'application dans le Québec par l'autorité provinciale. Elle ne conçoit pas qu'il en puisse être autrement, si les allocations familiales doivent être distribuées en tenant

compte des traditions et des conceptions familiales de la population majoritaire de notre province.

Le contraste qui s'avère chaque jour plus manifeste entre les conceptions sociales de la C.T.C.C. et celles du mouvement ouvrier neutre prouve bien le danger de l'encouragement donné à l'expansion de ce mouvement dans notre province en ces derniers temps par un trop grand nombre de nos ouvriers, qui le font par ignorance et par la recherche de l'intérêt immédiat.

D'un autre côté, cela montre l'importance grandissante de l'oeuvre d'orientation sociale saine que la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada doit poursuivre avec une ardeur renouvelée auprès de nos masses populaires.

Aussi la C.T.C.C. n'a pas manqué de faire sienne la déclaration d'"Un Ordre Meilleur" des Semaines Sociales du Canada qui prône les corporations professionnelles. Objectif fixe de la C.T.C.C.

Plus que jamais, la C.T.C.C. a réalisé à Granby tout le poids de sa mission. Elle affronte l'avenir avec confiance.

Alfred CHARPENTIER,
président général de la Confédération
des Travailleurs Catholiques du Canada.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

ANTONIO GARNEAU, C.R.

AVOCAT ET PROCUREUR
GARNEAU & CARIGNAN
276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

EDIFICE THEMIS — SUITE 507

10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL

PLateau 6453

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

206, rue Du Pont

Tél.: 4-4641

LA CIE
F. X. BROLET
C

FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités: Bornes-tontaines. Soudure électrique et autogène

AVEC LES HOMMAGES DU CONSEIL DE VILLE DE

VILLE ST-JOSEPH (Cté de Drummond)

(Drummondville)

H. SYLVESTRE, maire**P. ROUSSEAU, sec.-trésorier****F. LAFLEUR
G. LAMPRON****ECHEVINS :****A. VIGNEAULT
A. DUROCHER****A. RAJOTTE
A. CAMPAGNA****Drummondville, ville progressive****Ses origines, son histoire, ses progrès**

Comme les premiers habitants du Canada, les pionniers de Drummondville furent des soldats. Ils appartenaient aux régiments licenciés des Voltigeurs, des Meurons et des Watteville, et, après avoir généreusement servi leur pays adoptif par l'épée dans les mémorables batailles de Châteauguay, de Chrysler's Farm et autres, ils le servirent encore, en temps de paix, en défrichant les terres fertiles des Cantons de l'Est.

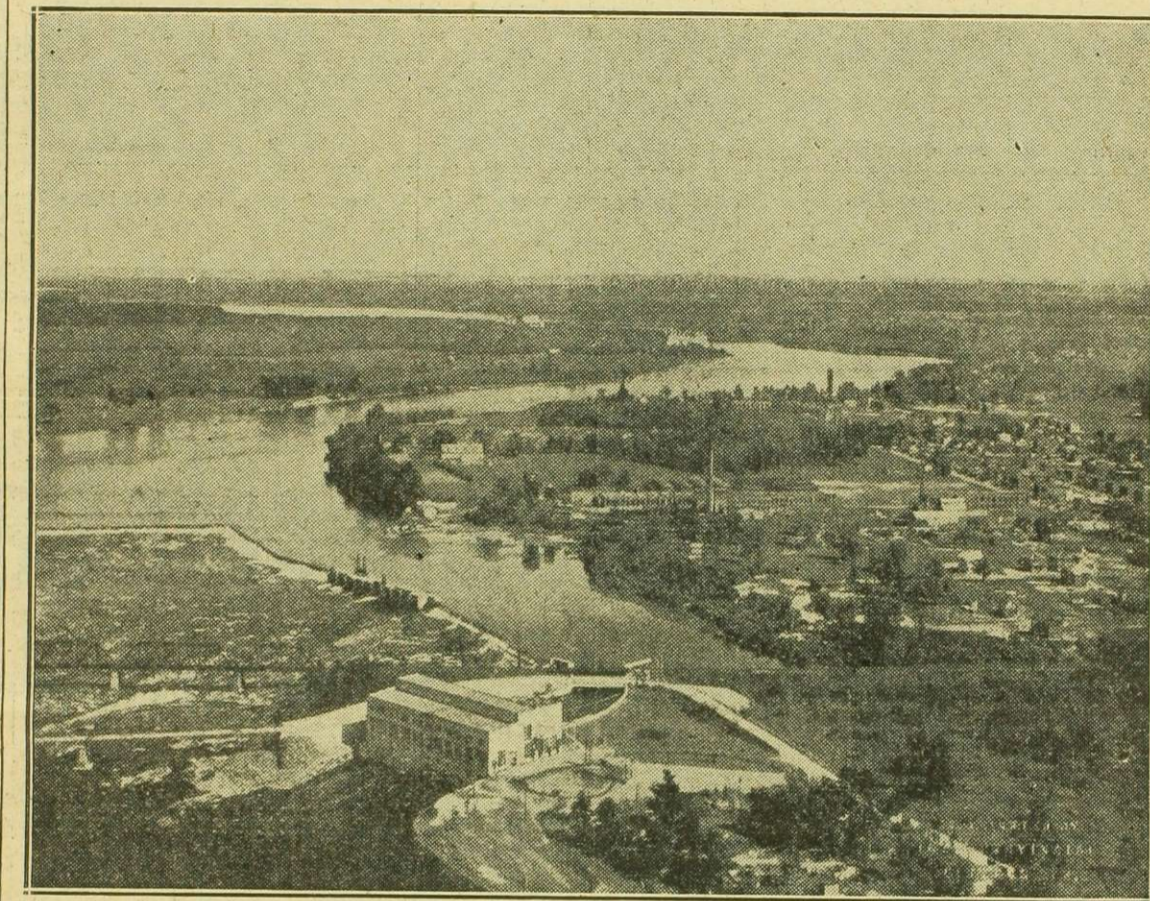
C'est le 14 avril 1815 que le général Frédéric-Georges Hériot arriva à l'endroit appelé plus tard Drummondville, en mémoire du gouverneur Drummond.

Parti de Montréal en bateau avec un groupe de soldats licenciés, muni de provisions pour remonter la rivière Saint-François aussi loin que possible, Hériot espérait se rendre à Richmond et à Sherbrooke où venaient de s'établir les premiers colons américains loyalistes.

Arrivée à Drummondville, la flottille du général ne put franchir les chutes qui barrent la navigation du Saint-François. Il fut enchanté du site et de la richesse des pouvoirs d'eau de l'endroit, et décida d'y établir sa petite colonie.

On fit une éclaircie dans la forêt pour y construire la première maison de la colonie, une cabane en bois rond, qui était destinée au général Hériot. Les terrains avoisinants furent ensuite divisés puis les nouveaux colons commencèrent à défricher la terre et à établir leurs foyers.

Tels furent les débuts de Drummondville. La petite colo-



VUE GENERALE DE DRUMMONDVILLE

nie, n'ayant comme toute voie de communications, durant plusieurs années, que la rivière St-François, grandit peu rapidement. Une première église y fut construite en 1822, sous la deserte de M. J.-P. Kelly, mais la paroisse ne fut érigée canoniquement que le 2 juillet 1856. La première église protestante fut érigée en 1829. En 1875, lors de la première visite de Mgr Laflèche, durant la cure de M. Majorique Marchand, la population entière de la paroisse de Drummondville n'était encore que de 923 habitants.

Drummondville grandit ensuite de façon plutôt lente, durant son premier siècle.

Depuis 1915 l'avancement de Drummondville a été presque phénoménal. Sa population, à cette dernière date, était d'environ 3,500; elle atteint aujourd'hui 25,000 âmes. L'évaluation de ses biens imposables est passée de quelque \$1 million en 1918 à plus de \$12 millions en 1940 (St-Joseph, St-Simon et Grantham compris).

Cet immense développement

industriel s'est accompagné de progrès dans tous les autres domaines. La petite église St-Frédéric de 1822 est aujourd'hui remplacée par l'un des plus beaux temples religieux de la province. Trois paroisses catholiques ont été créées à Drummondville, ces dernières années, celles de St-Joseph, de St-Simon et de Ste-Thérèse. Drummondville s'enorgueillit aussi de ses maisons d'éducation, de ses corps de musique, de ses clubs sportifs, de ses sociétés et associations de tous genres.

(Extrait de l'Indicateur de Drummondville).

Manufactures et produits manufacturés à Drummondville

Brewages Drummond, (Village St-Pierre), Pepsi-Cola et breuvages doux.

Butterfly Co., Limited, The, bas de soie entièrement façonnés, pour dames. 450 employés.

Crémérie Drummondville, lait, beurre, crème pasteurisé, crème à la glace, chocolat au lait, orangeade.

Canadian Celanese Limited, soie artificielle pour vêtements, bas de soie artificielle pour dames, 3,100 employés.

Chassé, J.-G., (Village St-Pierre), portes, fenêtres, persiennes et ouvrage en bois de tout genre.

Dennison Mfg. Co. of Canada Ltd. Etiquettes d'expédition et ordinaires, étiquettes en relief et unies, papier crêpé de tout genre. Cartes de Noël et du Jour de l'An, impression. 110 employés.

Drummondville Cotton Co. Ltd. Tissus pour pneumatique, seines de pêche, fils pour seines, toiles pour tuyaux et courroies. 1500 employés.

Dominion Silk Printing Limited. Impressions de tout genre sur soie, rayon, coton et tissus mixtes.

Dominion Silk Dyeing & Finishing Co. Teinturerie à l'entreprise de tout genre, teinture de tous tissus, y compris soie, rayon, laine, coton et tissus mixtes. 465 employés.

Eagle Pencil Company. Crayons, stylographes, porte-plumes et porte-crayons mécaniques. 90 employés.

(Suite à la page 10)

Hommages de**Drummondville Cotton Company Ltd****Drummondville, P. Q.**

Au congrès de la Confédération des



Voici les noms de quelques-uns des personnages qui ont assisté à la grand'messe célébrée en l'église de Granby dimanche, à l'occasion de l'ouverture officielle du 22e congrès de la C. T. C. C. 1ère rangée, de gauche à droite: MM. Arthur Montfils, secrétaire-trésorier de la cité de Granby; l'abbé Léo Larochelle, ex-vicaire de la paroisse de la cité de Granby et maintenant aumônier chez les RR. SS. St-Joseph à Saint-Hyacinthe; J.-E.-A. Pin, journaliste et rédacteur du journal "Le Travail";

les abbés Michel Messier et Lambert Collette, vicaires à Notre-Dame de Granby; H. Bourassa, des Trois-Rivières; H. Noël, d'Asbestos; Maurice Maher; MM. J.-B. Delisle, le R. P. R.-M. Hébert, O.P.; de Saint-Hyacinthe; MM. Alphonse Bourdon, de Montréal; L.-P. Boily, de Chicoutimi; Gérard Picard, de Québec; Osias Filion, de Montréal; Emile Tellier, des Trois-Rivières; l'abbé Armand Desnoyers, aumônier des Syndicats de Granby; le R. P. Cousineau, S.J.; le curé D.-H. Breton, de la paroisse Sainte-

Famille de Granby; Alfred Charpenet, Exc. Mgr A. Douville, évêque de Granby, aumônier général; Son Hon. Mgr A. Douville, évêque de Granby; le chanoine E.-E. Pelletier, député à Ottawa; J.-H. L. Dumas, président du Conseil cen-

Hommages de
Philippe Péloquin
NOTAIRE

308, RUE LINDSAY - Tél. 825 - DRUMMONDVILLE

Hommages de
La Ferronnerie Drummondville

Roméo ADAM Limitée
188, rue HERIOT - Tél. 331-332 - DRUMMONDVILLE

Hommages de
L.-Ernest Bourbeau
ATELIER DE MENUISERIE

Rue St-Frédéric, - Tél. 4417 - Ville-St-Joseph, Drummondville

Hommages de
J.-R, Blanchard & Cie Ltée
FERRONNERIE — PLOMBERIE
GROS ET DETAIL

306-308 Hériot - Drummondville - Tél. 349

Hommages de
J.-GUY ROBERGE
PEINTRE

85, 7e AVENUE - VILLE ST-JOSEPH - Tél. 2440

Hommages de
HOPITAL MICHAUD

12, rue Bérard - Tél. 966 - Drummondville

Hommages et meilleurs voeux
La Ligue Ouvrière Catholique
et
La Jeunesse Ouvrière Catholique
de Drummondville

Les Syndicats Catholiques

Mouvement syndical bien organisé--Belles réalisations

Drummondville, qui est située sur les bords de la rivière St-François, est une ville industrielle des plus intéressantes; elle compte actuellement plus de 25,000 âmes. Ses industries sont nombreuses et plusieurs jouissent d'une grande renommée, non seulement dans le pays, mais dans toute l'Amérique du Nord. Citons par exemple: la Canadian Celanese (Soie artificielle) avec ses trois mille ouvriers; la Drummondville Cotton avec 1500 ouvriers, la compagnie Butter Fly (manufacture de bas façonnés); L'Eagle Pencil (marque de crayons très connue); Ls. Roessel (soie naturelle); la Fonderie Gosselin, Eastern Paper Box, La Dominion Silk, etc., etc.

Deux pouvoirs électriques: Southern Canada Power et Hemmings Falls avec leurs milliers de chevaux-vapeur font déborder d'activité toutes ces usines.

Le mouvement syndical catholique national

Dans ces usines, si variées dans leur production, travaille une main-d'oeuvre laborieuse, habile et experte, véritable actif pour l'industrie.

Cette main-d'oeuvre progressive songea bientôt à s'organiser dans des syndicats professionnels pour l'amélioration et la défense de ses conditions de travail tant dans le domaine économique que dans le domaine moral.

C'est en 1936 que le syndicalisme catholique prit naissance à Drummondville; malgré les difficultés nombreuses qui attendent toujours à ses débuts toute union ouvrière, les syndicats catholiques nationaux prirent vite racine et gravirent graduellement les sommets du succès.

S'appuyant sur la sympathie agissante de l'autorité religieuse, comptant sur le support de la population de leur ville, les ouvriers de Drummondville ont pu s'organiser dans plusieurs usines et industries. Aujourd'hui toute une armée d'ouvriers bénéficient dans leur syndicat des nombreux avantages que procure l'organisation professionnelle à base de principes chrétiens.

Drummondville compte à date des syndicats dans

les métiers de la construction; les employés de la Canadian Cotton, du Ba la soie naturelle.

Comme on s'en rend compte ci-haut, les syndicats ont obtenu une bonne partie de leurs réalisations à Drummondville.

Les Syndicats des Maîtres-Barbiers et six ans de convention collective.

Les syndiqués de Drummondville, de valeur de l'étude, ils ont obtenu d'étude qui s'occupe de l'avenir de qui l'an dernier a donné l'organisation syndicale liée à la grande famille de la fédération des Travailleurs; c'est ainsi qu'elle bénéficie du poids de la C.T.C.C. dans la mesure où elle est appelée à faire pour l'industrie.

De plus Drummondville a obtenu le siège social de la Fédération Nationale du Textile.

Nos syndicats de Drummondville ont l'avenir avec espoir: Le mouvement syndical, puisqu'ils ont à leur disposition des conditions; pourquoi l'avenir est-il si brillant?

Ces réalisations du mouvement syndical de Drummondville un exemple de travail et un grand stimulant terminant la belle collaboration des mouvements sociaux; les syndicats ont toujours compté sur leur aide et nous croyons que les fruits de cette collaboration seront nombreux. La création de quatre caisses d'épargne, l'effet de nombreux ouvriers syndiqués, ont été à la tête des réalisations de salut social.

travailleurs catholiques du Canada



président de la C. T. C. C.; Sonnet-Hyacinthe; M. l'abbé Jean Bernier, le maire P.-Horace Boivin, de Notre-Dame de Granby; Paul Arc, député de Shefford aux Comptes St-Eugène de Granby; Lionel des syndicats de Granby; H.-D.

D'Amours, président de la Fédération du Textile; les échevins J. Duhamel, R. Chaput, de Granby; M. Trudel, du service sélectif; l'échevin Remi Vadnais, de Granby; Aléa Messier, président de la Commission scolaire catholique de Granby; l'abbé Jean-L. Leclaire, de St-Hyacinthe; J.-O. Lamoureux, président de l'Association des marchands détaillants de Granby; T. Lauzière, de Drummondville; Alphonse St-Charles, Montréal; Gaston Bourbonnière, agent d'affaires des syndicats de Granby; l'abbé A. Beauregard,

vicairer à Notre-Dame de Granby; J.-A. Daigneault, vice-président du Conseil central des syndicats de Granby; Gérard Racine, de Granby; William Blanchard, de Granby; dans la deuxième rangée et parmi les autres délégués, l'on remarque encore: M. et Mme Médéric Dufort, de Montréal; MM. et Mmes Albert Giroux et René Grenier, de Montréal; MM. C.-O. Bruneau et Roméo Ethier, de Montréal; l'abbé Jules Lockwell, de Donnacona; MM. Philippe Lessard, de Port-Alfred; Alfred Paradis, inspecteur en construction pour les Cantons de l'Est, etc., etc.

Nationaux à Drummondville

Collaboration avec les autres groupements sociaux

on, chez les barbiers, chez an Celanese, de la Drum- façonné, du crayon et de

compte par l'énumération holiques nationaux cou- ouvriers des industries de

iers de la Construction et Coiffeurs jouissent depuis ctive.

Drummondville connaissent la leur disposition un cercle la formation des chefs et seize cours. Progressive, Drummondville s'est affi- rière que compose la Con- catholiques du Canada; e, de la puissance et du utes les demandes qu'elle ouvriers.

le a le privilège et l'avan- de la Fédération Catholi- de la province.

Drummondville envisagent passé leur a été favorable it de nombreuses réalisa- rait-il différent du passé? ssé sont pour nos syndicats uragement à continuer leur nt. Nous devons noter en ation qui existe entre tous e Drummondville; nos syn- é sur ces mouvements pour s que ces mêmes mouve- t sur nos syndicats. Com- ation, nous devons citer la populaires, de deux coopé- d'une d'habitation; en s progressifs, membres des e pour promouvoir ces orga- et pour en faire partie.

Guide syndical

Aumônier de tous les syndicats ouvriers de Drummondville: M. l'abbé Alphonse Allard, ptre, L.S.C.S., résidant au presbytère St-Joseph.

Aumônier de l'Association des patrons de la construction: M. l'abbé Léo Rousseau, ptre résidant au presbytère St-Frédéric.

Association des patrons de la construction de Drummondville, (section de l'Association des entrepreneurs des Cantons de l'Est), président: M. J.-A. Archambeault; secrétaire: M. Roger Montplaisir.

Syndicat catholique national des métiers de la construction Inc.: président: Trefflé Lauzière; secrétaire: Emile Laflamme.

Syndicat catholique national des ouvriers du textile Inc.: président: Raymond Bussière; secrétaire: René Lemieux.

Union des ouvriers du textile coton Inc.: président: Philias Dionne; secrétaire-correspondant et organisateur: André Brunelle.

Syndicat des maîtres-barbiers et coiffeurs (section de St-Hyacinthe), président: Hermann Gagnon; secrétaire: A. St-Laurent.

Association des employés du bas-façonné Inc.: président: Léandre Robidoux; secrétaire: Gérard Poirier; vice-président: Marcel Lefort.

Association des employés du crayon de Drummondville Inc.: président: Jacques Mailhot; secrétaire: Isola Grandmont.

Association des employés de la Roessel: président: Bruno Beaudoin, secrétaire: Lucien Martineau.

Association des institutrices rurales No 37 Inc.: présidente: Mlle Jeanne Lauzière; secrétaire: Germaine Jutras.

Centre Ouvrier de Drummondville Inc., local des organisations ouvrières de Drummondville. Tél. 4406. Président: Adélar Turmel; secrétaire: L.-D. Martel.

Hommages de
GERARD PERRON
44, RUE ST-JEAN - VILLE ST-JOSEPH - Tél. 2349

Hommages de
N. Dion & Fils
Le plus grand magasin du genre à Drummondville
Tél. 2376 - VILLE ST-JOSEPH

Hommages de
Georges Messier
178, RUE ST-MARCEL, - VILLE ST-JOSEPH

Compliments de
LA FRATERNELLE
Coopérative de consommation
186 ST-MARCEL, - VILLE ST-JOSEPH

Hommages de
PAUL LEMAIRE
ASSURANCES GENERALES
204 HERIOT - Tél. 677 - DRUMMONDVILLE

Casier Postal 305 - Tél. 2500
Hommages de
J.-G. LAMPRON
HORLOGER-BIJOUTIER
371 Boul. St-Joseph, - Ville St-Joseph - Drummondville



M. ARMAND CLOUTIER

M. Armand Cloutier, député des comtés de Drummond et Arthabaska à Ottawa, est heureux de déclarer ici l'intérêt qu'il porte aux ouvriers.

Il sera toujours prêt à supporter leurs légitimes revendications.

Il leur souhaite succès et prospérité dans leurs entreprises, de même que ses meilleures amitiés.

Drummondville . . .

(Suite de la page 7)

Eastern Paper Box Company. (Village St-Pierre), boîtes en carton et tubes en papier de tout genre. 80 employés.

Gosselin, J.-A., Cie, Limitée. Pièces fondues en fonte grise, cuivre, bronze et aluminium. Spécialité de matériel pour l'industrie du lait et de la crème. Spécialité de matériel pour la teinture des tissus. Travaux de tous genres à l'entreprise. Dispositifs de chauffage. 160 employés.

Holtite Rubber Co. of Canada Ltd. Fabricants d'articles en caoutchouc: talons, semelles, plaques, rondelles de gourets, bloqueurs de portes, raclettes en caoutchouc, éponges, talonnettes en caoutchouc et colle de caoutchouc. 90 employés.

Canadian Marconi Company. Ce poste inauguré en octobre 1926 est le centre de la transmission commerciale à longue distance pour la radiotélégraphie et la radiotéléphonie au Canada. 22 employés.

La Parole Ltée, The Spokesman. Imprimeurs, relieurs, jour-

naux hebdomadaires anglais et français. 30 employés.

Lamothe & Frère. Lait, beurre et crème pasteurisés.

Mercure, Gustave. Fabrique de portes et fenêtres. Spécialité de bois à tambours pour filatures de soie et de coton. Chantier de bois. 50 employés.

Roessel, Louis, & Co. Limited. Soie en pièces. 115 employés.

Southern Canada Power Company. Etablie à Drummondville depuis 1913. En 1915, elle construisit l'usine de la Chute du Seigneur (Lord's Fall) qui peut développer actuellement 18,000 c. v. En 1924, elle construisit celle d'Hemmings Falls, d'une capacité de 30,000 c. v. Ce qui forme un total disponible de 48,000 c. v. En 1930, elle établit un raccordement avec la *Shawinigan Water & Power Company* pour échange de pouvoir. 50 employés.

Guérin & Frère. Boulangerie ultra-moderne entièrement mécanisée et avec four électrique. La seule en ville qui soit approuvée par l'Institut Canadien d'hygiène. Fabrique les pains et

les pâtisseries les plus variés. Cinq voitures au service de la population. 15 employés.

Drummond Engineering Works. Atelier de mécanique, travaux de tous genres à l'entreprise.

Garage Montplaisir, Limitée. Automobiles, ventes et réparations, meubles. 27 employés.

Plamondon, Georges. Coca-Cola, breuvage doux.

Flax Industries, Limited. Filage et tissage de lin.

Remerciements

A tous nos généreux annonceurs et collaborateurs pour ces pages sur Drummondville nous offrons nos sincères remerciements.

Un merci particulier s'adresse à M. l'abbé Allard, aumônier des Syndicats de Drummondville, ainsi qu'à M. Honoré D'Amour, président de la Fédération du Textile, pour leur bienveillante collaboration.

A. B.

LISEZ
"La Parole"
(Drummondville)

Le Syndicat, agent de paix

Causerie donnée par Alphonse Bégin, directeur de notre journal, à la Semaine Sociale tenue à Valleyfield en septembre dernier.

Le sujet de la présente semaine sociale est la tempérance, règle de vie, c'est-à-dire la modération, la mesure que non seulement les individus mais également les groupes doivent apporter dans tous leurs actes. Or parmi les groupes importants que comprend actuellement la société, il y en a deux qui sont au premier rang, les groupes du travail et du capital ou, si vous préférez, des patrons et des ouvriers.

Ces groupes ont des relations quotidiennes entre eux, relations qui ont une influence et une répercussion très grandes sur la vie de chacun de leurs membres, on peut même dire sur la vie de la société tout entière. En ce temps de guerre où l'on force l'industrie à donner le maximum de rendement, ce problème des relations entre patrons et ouvriers prend une importance encore plus considérable.

Luttes de classe

Ces relations, si elles sont marquées de l'esprit de tempérance, de modération, de mesure, l'ordre et la paix régneront dans la société; si, au contraire, elles sont dominées par l'égoïsme, l'ambition, l'envie et la cupidité, c'est la haine et la guerre qui s'ensuivront.

Car la guerre en définitive, quelle qu'elle soit, mais en particulier la guerre des classes, n'est que l'aboutissement ou la conséquence d'intempérance, c'est-à-dire d'excès de toutes sortes de la part des individus ou des collectivités.

Que le conflit actuel ne nous fasse pas oublier un autre conflit souvent non apparent mais existant dans presque tous les pays, une espèce de guerre civile, guerre qui est souvent le prélude de autres guerres, je veux parler de la lutte des classes. Et laissez-moi vous dire que si les régi-

mes démocratiques laissent subsister d'une part certaines misères imméritées qui sont les ferments de ces luttes et si, d'autre part, ils laissent circuler librement des incendiaires exploitant ces misères et prêchant sans cesse la haine et la révolte, il ne serait pas surprenant que les prochaines guerres ne fussent que des luttes de classes généralisées et dépassant les frontières politiques.

Un remède: l'organisation professionnelle

Or un des principaux moyens de faire régner dans les relations entre patrons et ouvriers l'esprit de modération et de mesure si nécessaire à une paix durable, c'est l'organisation professionnelle, en d'autres termes le Syndicalisme chrétien.

Nous chercherons d'abord ensemble quels sont les principaux obstacles à ces bonnes relations, à cet esprit de cordialité et de mesure qui doit les imprégner; nous verrons en deuxième lieu comment les Syndicats catholiques nationaux ont déjà réussi à en atténuer les effets et comment ils peuvent les faire disparaître.

Obstacles à la paix sociale

I Etat de misère économique

Le premier de ces obstacles c'est l'état de misère économique dans lequel se trouve placée une des classes. Quand un groupe d'hommes souffrent, quand ils n'ont pas de quoi vivre, quand ils ont de la difficulté à joindre les deux bouts, ils s'aigrissent, ils se laissent aller à la haine, à la révolte. Cette haine et cette révolte deviennent de plus en plus fortes, et cela se comprend, si l'individu a des charges de famille; il ne peut comprendre alors que lui, qui a des obligations onéreuses vis-

à-vis des siens, ne reçoive pas de la part de son patron ou de la part des gouvernements plus d'aide et plus de considération. La pauvreté, on le dit avec raison, est mauvaise conseillère. Joignez à cela qu'il se trouve toujours des gens en disponibilité aux carrefours du chemin pour s'apitoyer sur les misères, pour souffler sur les passions et pour conclure d'un cas particulier de misère et d'injustice à la généralisation de ces mêmes injustices et de ces mêmes misères.

II Etat d'infériorité

Un deuxième obstacle à ces bonnes relations entre patrons et ouvriers réside dans l'état d'infériorité dans lequel l'une des classes se trouve vis-à-vis de l'autre. Quand l'ouvrier s'aperçoit que son travail crée en même temps et la richesse des autres et sa propre misère, il devient facilement un révolté; d'autre part la classe patronale se sentant forte et protégée en haut lieu peut souvent adopter une attitude d'injustice et d'oppression. Et c'est la guerre entre les deux classes. A cet état d'infériorité se joint pour l'ouvrier l'impression qu'on ne respecte pas en lui sa dignité humaine, qu'on se sert de lui comme machine à production obligée à donner de plus en plus de rendement et qu'on rejette lorsqu'arrive l'usure par les excès de travail ou vieillesse.

III Etat de tiraillement

Pour nos ouvriers canadiens un autre obstacle semble compliquer davantage les relations déjà si difficiles entre patrons et ouvriers, et cet obstacle comme les deux précédents est la source de rivalité, de haines et de luttes; cet obstacle, c'est l'état de tiraillement et de division dans lequel se trouvent nos ouvriers par suite de l'infiltration tenace chez nous de Syndicats étrangers.

Hommages
Dr GILLES ST-ONGE
206, RUE ST-JEAN - VILLE ST-JOSEPH - Tél. 644

Hommages de
Th.-Louis Gauthier
NOTAIRE
237 Boul. St-Joseph - Ville St-Joseph - Tél. 2120

Hommages de
J.-G. Chassé & Chassé
Manufacturiers de portes et châssis
Ferrerie — Peinture — Ouvrage général
QUARTIER ST-PIERRE - Tél. 829 - DRUMMONDVILLE

Hommages de
J.-A. LAFERTE
BOIS EN GROS : COURS DE DETAIL :
57, rue St-Jacques ouest, St-Hyacinthe - Tél. 950
Montréal, Tél. : HA. 1152 Drummondville - Tél. 369

Hommages de
La Cie J.-A. Gosselin, Ltée
ROBERT BERNARD, gérant
301, RUE HEBERT - Tél. 339 - DRUMMONDVILLE

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Hon. HECTOR PERRIER, ministre - JEAN BRUCHESI, sous-ministre
Les Ecoles d'Arts et Métiers
Cours du jour et du soir dans les principaux centres industriels de la province. SPECIALITES
Formation technique appropriée aux besoins de l'heure.
Professeurs d'expérience et outillage moderne.
Entrée le 7 septembre.
Renseignements généraux.
La direction des Ecoles d'Arts et Métiers
7345 RUE GARNIER, MONTREAL - Tél. : CRécent 2154

MENUISERIE
MODELERIE
AJUSTAGE
SOUDURE OXY-ACÉTY-
LENIQUE ET ELEC-
TRIQUE EN BAN-
PEINTURE EN BAN-
MENTS
LECTURE DE PLAN
DESSIN INDUSTRIEL
COUPE
CONFECTION DU VE-
TEMENT
TEXTILES SPECIALITES.

Sous la domination de chefs américains qui ignorent nos problèmes nationaux, ces syndicats, qui ont l'audace de se prétendre canadiens, suggèrent le plus souvent des solutions incomplètes à nos problèmes, solutions dictées par l'appât du profit et du gain et non par un patriotisme éclairé. En faisant profession de neutralité religieuse, ces organisations se sont vites vu assiéger par des éléments qui sympathisent avec les hommes et les idées socialistes et communistes; c'est ainsi que l'on trouve dans ces groupements plusieurs extrémistes prêchant la lutte des classes, ce qui n'est pas certainement le plus sûr moyen de garder la paix sociale.

De plus, ces unions, se fiant à leur puissance et comptant sur l'appui de fonctionnaires haut placés au Canada, deviennent souvent arrogants à ce point qu'ils se fichent bien

de notre législation canadienne et de nos gouvernements; Ne les avons-nous pas vus déclarer à tous les vents des grèves illégales battant en brèche l'autorité déjà si affaiblie?

Au reste, en opportunistes qu'elles sont, ces organisations se sont toujours opposées à l'incorporation légale, ce qui leur imposerait vis-à-vis de leurs membres et de la loi des responsabilités sérieuses qu'elles ne veulent pas assumer. En résumé, ces unions ouvrières possédant des tendances matérialistes marquées, préférant la méthode forte à la conciliation et à l'arbitrage, méprisant ou évitant le fouet de la sanction pénale, sont dans l'ordre collectif des véritables hors-la-loi réellement dangereux pour la paix sociale et la sécurité nationale.

(Le prochain mois nous verrons quels sont les remèdes à ces obstacles).

Les activités de nos Syndicats

par J.-E.-A. PIN

Notre journal devrait avoir, au bas mot, 75,000 abonnés, recrutés tout d'abord parmi nos syndiqués et leurs proches, ensuite parmi les employeurs, industriels, hommes d'affaires et les autres classes de la société.

Les ouvriers doivent s'abonner à notre journal parce qu'il est nécessaire qu'ils se tiennent au courant des sujets traités, des problèmes étudiés, des campagnes de propagande et de défense qu'il mène.

Il faut que chacun se pénétre de cette vérité que l'actif le plus clair d'un journal, c'est cette chose impalpable, si l'on peut ainsi s'exprimer, mais si importante que l'on appelle le "Good Will" (la clientèle).

Il n'y a rien au monde de si difficile à obtenir, et rien ne se perd plus facilement. Mais tel ne devrait pas être le cas d'un journal ouvrier qui a prouvé sa raison d'être, son droit à l'existence.

Notre journal est le champion de la droiture et de la morale en matière ouvrière. Il protège les ouvriers des fraudes, des injustices et des malhonnêtetés dans toutes les circonstances. Il est indépendant: ce n'est pas l'organe de tel ou tel individu.

Lorsqu'un danger menace le syndicalisme chrétien, il ne recule pas. Il met son ambition à aider les syndicats, à les faire agir selon les règles de la justice. Le Travail a prouvé qu'il mérite la confiance générale des ouvriers syndiqués et l'estime de tout le monde.

Il arrive chaque mois chez son lecteur comme chez un ami sûr. Celui-ci sait qu'il peut se fier à ses écrits et que ses articles de fond reflètent une opinion honnête malgré que, quelquesfois, ils n'entrent pas toujours dans les idées du lecteur.

De cette cordialité, de cette intimité, entre le journal et le public, vient la clientèle, qui représente pour un journal, les neuf dixièmes de sa valeur.



Mme DONAT RICARD, présidente du syndicat des coiffeuses des Trois-Rivières, élue vice-présidente de la Fédération des barbiers-coiffeurs.

Les ouvriers de Rimouski

Une grande assemblée générale réunissait les membres du Syndicat catholique de l'industrie du bois de Rimouski, Inc. Cette assemblée, sous la présidence de M. Louis-Ernest Saint-Pierre, fut d'un grand intérêt pour les personnes présentes. Nous y avons discuté plusieurs questions, en particulier les cours du soir donnés gratuitement et payés par le secrétaire de la province. Lors de cette même assemblée, une quarantaine de personnes ont donné leurs noms pour suivre ces cours et depuis plusieurs autres ont suivi leur exemple.

La question des salaires pour les employés de la Perrelle Lumber sera réglée prochainement par le Conseil régional du travail à Québec.

Nous avons lors de cette assemblée causé longuement de l'organisme supérieur de nos Syndicats, la Fédération Nationale catholique de l'industrie du bois du Canada, Inc.

La prochaine assemblée générale régulière sera l'assemblée annuelle d'élection.

Comme on le sait, le travail féminin est autant le fléau intérieur des États-Unis qu'il est celui du Canada. Plusieurs autorités sociales, politiques et religieuses se sont élevées contre le travail des femmes mariées, particulièrement de celles qui ont de jeu-

nes enfants. La Commission du potentiel humain "est opposée au travail de mères de jeunes enfants tant que toutes les autres ressources de main-d'oeuvre n'auront pas été épuisées".

C'est une déclaration qu'il faut noter et qu'il faut rappeler aux partisans du travail féminin chez nous. On sait qu'ils ne manquent pas.

Fédération des barbiers

La tenue du congrès annuel de la Fédération nationale des barbiers de la province de Québec, à Saint-Hyacinthe, a suscité le plus bel enthousiasme chez les barbiers, coiffeurs et les coiffeuses.

Ces assises que présida M. P.-E. Cabana, furent couronnées d'un plein succès et les décisions prises ne manqueront pas de produire les plus heureux effets. Les autorités religieuses et civiles de Saint-Hyacinthe reçurent avec une cordialité fort appréciée les délégués et leurs sympathisants.

Maintes résolutions furent étudiées soigneusement puis des décisions appropriées. Les délégués eurent aussi à étudier la constitution de la fédération et il y fut apporté des amendements importants et qui ajoutèrent encore à la valeur de cet organisme professionnel.

L'élection des officiers a donné le résultat suivant: président, M. P.-E. Cabana, Montréal, réélu; vice-présidente, Mme Donat Ricard, Trois-Rivières; sec.-archiviste, M. Alphonse Robitaille, Québec; trésorier, M. J.-A. Ferland. On a aussi procédé au choix d'un directeur pour chaque centre, patrons et coiffeurs barbiers, employés barbiers-coiffeurs et coiffeuses.

Un nouveau syndicat

Un nouvel organisme syndical vient d'être fondé à Montréal, et il porte le nom d'Association nationale des journaliers-manoeuvres de Montréal.

C'est au cours d'une belle assemblée de ces travailleurs que fut prise cette décision et après les remarquables discours de MM. J.-B. Delisle, Alb. Sénécal, H. Laverdure, J.-E. Lamoureux, Jos. Coulombe et Ad. Gosselin.

Officiers et membres du nouvel organisme professionnel entendent ne rien négliger pour

que l'association soit en mesure, et sous le plus court délai, d'assurer une protection efficace aux intérêts professionnels et sociaux des membres. On s'est résolument mis à l'oeuvre afin de pousser avec tout l'entrain possible le recrutement de nouveaux membres.

L'ouvrier canadien est habile et intelligent; en s'adaptant si rapidement à ces travaux de guerre, nouveaux pour lui, il a donné une preuve incontestable de sa valeur, de sa compétence et de son esprit d'initiative. L'ouvrier canadien écrit aujourd'hui l'une des plus belles pages de son histoire.

Chez les tanneurs

Le syndicat des employés de tanneries de Québec vient de tenir ses élections annuelles. En voici le résultat: président, Paul Thomassin; 1er vice-président, M. P. L'Hérault; 2e vice-président, M. Elisée Beaulieu; sec., et agent d'affaires, M. Edmond Jobin; trésorier, M. Arthur Gignac; assist.-trés., M. Paul E. Poulin, sentinelle, M. Arthur Coulombe.

Initiative magnifique

Au cours d'une réunion tenue à l'hôtel de ville de Chicoutimi, un bon nombre de barbiers et de coiffeuses recevaient des docteurs Paul Claveau, Benoit Fortin et P.-E. Blais, un diplôme d'hygiène, attestant qu'ils avaient suivi assidûment des cours sur ce sujet.

Ces barbiers et ces coiffeuses

ont fait une belle oeuvre sociale, en même temps qu'ils ont travaillé dans leur meilleur intérêt. C'est bien, d'ailleurs, ce qu'avait compris Mme Philippe Belzile, présidente du Syndicat des coiffeuses, quand elle lança l'idée de ces cours. Avec l'entière collaboration du Syndicat des maîtres-barbiers et des employés barbiers, grâce à la grande obligeance des médecins de l'Unité sanitaire, les docteurs Fortin et Claveau, et au concours précieux du Dr Blais, spécialiste dans les maladies de la peau, les cours ont eu lieu, ils ont été suivis avec assiduité par une belle assistance, ils ont été intéressants et pratiques au plus haut point.

La réunion était présidée par M. Eliohas Beaulieu, président du Syndicat des maîtres-barbiers. Des discours furent prononcés par MM. E. Beaulieu, P. Provencher et les docteurs Paul Claveau et P.-E. Blais, Mme P. Belzile, M. J.-G. Lamontagne et M. J.-J. Guimond, président du comité d'organisation.

Voici les noms des diplômés: MM. P. Lépine, S. Dubé, E. Beaulieu, J.-J. Guimond, G. Savoie, R. Vaillancourt, Raoul Perron, Jos. Beaulieu, Arthur Lévesque, Antonio Tremblay, Oscar Boily, J.-A. Nadeau, Emile Bouliane, Daniel Dufour, Jos. Blackburn, Chs-Emile Gosselin, Eugène Bergeron, André Beaulieu, P.-Eugène Fortin, Adj. Lapointe, Paul Truchon, Gaston Bilodeau, Jean-Louis Roy, Gustave Guimond, Arthur Allard, Georges Brousseau, Tom Jean, Mmes L.-P. Lévesque, P. Boivin et Oscar Bouchard, Mlles Jeannette Ouellet, Colette Ouellette, Ena Trem-

**De méchants fondements
Jamais bon bâtiment**

Un système de chauffage ou de plomberie en parfait état de fonctionnement est à la base même de votre bien-être. A l'approche de l'hiver, confiez donc à une maison habile et saine de ressources le soin de reviser chaque coin et recoin de votre système de chauffage ou de votre plomberie.

Service de techniciens et ouvriers spécialisés.

Téléphone: MA. 4184
360 est, rue Rachel
MONTREAL

J. W. L. Ltee
CHAUFFAGE - PLOMBERIE

C. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

blay, Noëlla Gagnon, Anna Gaudreault et Jeannette Boily. Mmes Gérard Bellemarre, Emile Laforge, Wilfrid Bouchard et Philippe Belzile, Mlle M. Chouinard, Mmes Antonio Tremblay, J.-E. Martin et G. Tremblay, Mlle E. Leclerc, Mme E. Boulianne, Mlle Judith Gauthier, Mme Carmen Simard, Mlles Anna-Marie Tremblay et Olivette Antil.



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,
Sous-ministre

Rapport du Bureau Confédéral de la C. T. C. C.

La période de douze mois qui s'est écoulée depuis la dernière session du Congrès de la C. T. C. C. a été particulièrement active pour l'Exécutif et le Bureau confédéral. La lutte constante qu'il a fallu soutenir dans plusieurs industries importantes, les difficultés de toutes sortes provoquées par la législation imprécise et boiteuse d'Ottawa le développement de l'organisation syndicale au sein de la C. T. C. C. et dans les domaines nouveaux sont autant de sujets qui ont retenu continuellement l'attention et demandé toutes les énergies des officiers et directeurs de la C. T. C. C. durant l'année qui vient de se terminer.

L'Exécutif a tenu dix-huit réunions de septembre 1942 à septembre 1943, et le Bureau confédéral en a tenu treize. De son côté, le comité de finances de la C. T. C. C. a présenté un rapport à chacune des séances du Bureau confédéral, faisant des recommandations sur toutes les questions qui lui ont été référées.

Législation. — L'Exécutif et le Bureau confédéral ont suivi de très près, durant l'année, la législation fédérale et la législation provinciale. Il serait bien long de vouloir présenter un rapport de tout ce qui a été fait à ce sujet. Mais pour l'information de tous les délégués, les six principaux mémoires soumis aux autorités fédérales et provinciales seront distribués à chacun d'entre vous. Ces documents comprennent les deux mémoires qui ont été présentés aux autorités provinciales et discutés avec le cabinet des ministres; le mémoire soumis au cabinet fédéral, à Ottawa, et commenté devant les autorités fédérales; le mémoire soumis au Conseil National du Travail à l'occasion de l'enquête nationale sur les relations industrielles; le mémoire relatif à la loi des conventions collectives et soumis au Conseil supérieur du Travail de la province de Québec; et, enfin, le mémoire sur l'assurance-maladie soumis au comité de la Chambre des communes, à Ottawa, chargé de l'étude de ce sujet particulier.

Dans le domaine de la législation, également, la C. T. C. C. attend avec anxiété les rapports des enquêtes qui ont été instituées à Québec et à Ottawa en ces derniers temps. Le rapport de la commission royale d'enquête chargée d'étudier les causes des difficultés ouvrières dans les moulins de la compagnie Price Brothers et au moulin de Dolbeau vient d'être publié en résumé. Mais il reste encore à rendre public le rapport de la commission syndicale nommée par le gouvernement provincial pour faire des suggestions sur l'amélioration des relations industrielles en notre province, de même que le rapport de la commission patronale chargée de faire des recommandations sur le même sujet. Les travailleurs syndiqués attendent également avec impatience la publication du rapport majoritaire et minoritaire du Conseil national du Travail en temps de guerre, rapport qui

est entre les mains des autorités fédérales depuis quelque temps déjà et qui traite de la situation ouvrière au Canada en temps de guerre.

Organisation. — Au chapitre de l'organisation, il convient de rappeler que le secrétaire général a été appelé à assumer, pour le moment, les fonctions d'organisateur général de la C. T. C. C. A ce titre, il se tiendra en rapport avec les Fédérations, les Conseils centraux et les Secrétariats, puis élaborera, en coopération avec l'Exécutif et le Bureau confédéral, un plan d'ensemble qui devrait améliorer les méthodes d'organisation au sein de notre mouvement.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, vingt-cinq nouveaux syndicats ont été affiliés à la C. T. C. C., dont douze par l'intermédiaire des fédérations, et quatorze directement. Voici la liste de ces derniers:

1. Syndicat de la métallurgie de Sorel;
2. Syndicat des fonctionnaires municipaux, Trois-Rivières;
3. Syndicat des services extérieures, Trois-Rivières;
4. Syndicat des policiers, Trois-Rivières;
5. Syndicat des pompiers, Trois-Rivières;
6. Syndicat de la Tricoterie Somerset, Plessisville;
7. Syndicat de la métallurgie de Joliette;
8. Syndicat de la métallurgie de Québec;
9. Syndicat de l'aluminium de Beauharnois;
10. Syndicat de l'aluminium de La Tuque;
11. Syndicat de l'industrie du bois, Luceville;
12. Syndicat de l'industrie du bois, Matane;
13. Syndicat industriel de Fassett;
14. Syndicat des teinturiers de fourrure, Québec.

Deux nouvelles fédérations viennent d'être fondées pour grouper, l'une, les syndicats d'employés de l'industrie de l'aluminium, et l'autre, les syndicats de l'industrie du bois.

Assurance confédérale. — L'Exécutif et le Bureau confédéral ont accordé leur meilleure attention, au cours de l'année, à un projet de caisse d'assurance de la C. T. C. C. Le projet a été longuement discuté à l'occasion d'une journée d'études tenue aux Trois-Rivières, puis retouché. Durant le congrès, tous les délégués recevront une copie du projet d'assurance de la C. T. C. C. et seront appelés à se prononcer sur l'opportunité de sa mise en vigueur. Il reste quelques points techniques à éclaircir, et au sujet desquels il ne sera pas possible de donner des renseignements complets avant d'avoir consulté un actuaire. Toutes les explications nécessaires seront données aux délégués, lorsque le projet d'assurance sera devant le congrès.

Per capita. — L'Exécutif et le Bureau confédéral, en conformité avec la décision du dernier Congrès, ont mis en vigueur, à partir de janvier 1943, l'augmentation du per capita à la C. T. C. C. Quelques syndicats seulement ne se sont pas

conformés à cette nouvelle mesure et ont demandé leur désaffiliation. Dans quelques autres cas, le comité des finances a soumis des recommandations qui ont toutes maintenu la décision du dernier Congrès.

Comité de finances. — Le comité de finances du Bureau confédéral se composait comme suit: MM. Osias Filion, Lauréat Morency, Alph. Bourdon et Ls-P. Boily. Tel que mentionné plus haut, ce comité a siégé régulièrement et a soumis un rapport à chaque réunion du Bureau confédéral. Les officiers et directeurs ont vivement apprécié l'excellent travail accompli par ce comité au cours de l'année.

Bulletin d'études et journal. — Au début de l'année, le bulletin d'études "Le Syndicaliste" a été fusionné avec l'organe officiel de la C. T. C. C., "Le Travail et la Vie Syndicale". L'Exécutif et le Bureau confédéral ont fortement recommandé et recommandent encore beaucoup de propagande en faveur des abonnements à l'organe officiel de la C. T. C. C.

Emissions radiophoniques. — Avec l'appui du Secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal et de la C. T. C. C., les fédérations affiliées ont participé à une série de dix émissions radiophoniques, au poste CKAC, à Montréal. Ces émissions ont contribué à activer la propagande dans plusieurs centres et ont fait connaître les organismes supérieurs qui sont affiliés à la C. T. C. C.

Constitution-type. — Le Bureau confédéral a commencé l'étude d'une constitution-type soumise par le Conseil central de Chicoutimi. On fera une étude

de ce texte en le comparant à la constitution-type préparée il y a quelques années par la C. T. C. C.

Traduction anglaise. — Le Bureau confédéral recommande que le nom de "La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada" soit traduit officiellement, en anglais, "The Canadian and Catholic Confederation of Labour".

Congrès à Granby. — Le Bureau confédéral a accepté l'aimable invitation des syndicats et des autorités municipales de Granby de tenir la présente session du congrès dans ce magnifique centre industriel. Les délégués apprécient l'hospitalité dont ils jouissent et les attentions dont on les entoure.

Comités du congrès. — En vertu de la constitution, le Bureau confédéral a procédé à la nomination des deux comités suivants du Congrès: le comité des pouvoirs et comités et le comité des résolutions:

Comité des pouvoirs et comités: MM. Emile Tellier, Trois-Rivières; Gérard Picard, Québec; Osias Filion, Montréal; Oliva

Cyr, Asbestos; Irénée Rousseau, Victoriaville. Aumônier: M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C. T. C. C.

Comité des résolutions: MM. Lauréat Morency, Québec; Honoré D'Amour, Drummondville; L.-P. Boily, Jonquière; E.-A. La-Caire, Montréal; Roland Lemire, Trois-Rivières. Aumônier: M. l'abbé Omer Genest, Chicoutimi.

Le Comité des pouvoirs et comités a tenu une première réunion pour nommer le Comité des vérificateurs, afin que ce comité puisse siéger au moins une journée avant l'ouverture du Congrès. Le Comité des vérificateurs se compose comme suit: MM. C.-O. Bruneau, Montréal; Omer Chevalier, Québec; Goston Bourbonnière, Granby; Etienne Demers, Asbestos; Hervé Pelletier, Shawinigan. Aumônier: M. l'abbé Jules Lockwell, Donnacona.

Respectueusement soumis,

Pour le Bureau Confédéral,

Gérard Picard,
secrétaire général.

Septembre 1943.

100%

de notre personnel
appartient au
**Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(SD) Inc.**

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE

298,000,000

Ce chiffre prodigieux est le total en verges de la marchandise de coton produite pour fins de guerre par la Dominion Textile depuis le commencement des hostilités.

A la base de ce succès sont les hommes et les femmes qui font partie de l'organisation — les employés des filatures, les artisans fiables; les techniciens experts qui ont développé de nouveaux usages de guerre pour le coton; la direction qui a su préparer les affaires de façon à rencontrer les difficultés de la production en temps de guerre.

A la base de ceci aussi est le fait qu'une organisation solide, déjà établie lorsqu'éclata la guerre fut prête à s'adapter aux besoins vitaux de la nation... prête à faire les modifications ou agrandissements nécessaires dans ses établissements sans l'aide du gouvernement.

Le chiffre des salaires est de deux fois plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque la guerre éclata (dû, partie à l'augmentation du travail, partie parce que la moyenne des salaires horaires des employés des filatures est plus élevée qu'en 1939 de 42.2 pour cent) et les taxes sont maintenant 30 fois ce qu'elles étaient en 1939.

DOMINION TEXTILE

COMPANY LIMITED

Chronique des Employés de l'Industrie de l'Automobile

Quelques problèmes qu'aura à étudier le Comité du Syndicat de l'Auto-Voiture

Le Comité d'étude des problèmes de l'après-guerre dont le Syndicat a proposé la formation, dans le dernier numéro du **Travail**, continue d'occuper l'attention des employés de l'automobile. C'est que l'on se rend compte de la nécessité d'un tel organisme pour préparer les employés à remplir les fonctions que l'industrie exigera d'eux, après la guerre.

Pour l'information des employés qui prendront part aux activités de ce comité, et sur qui incombera la tâche d'étudier les problèmes de l'après-guerre, nous voulons développer brièvement les principales questions qui seront à l'étude et dont nous avons donné un bref aperçu dans le programme élaboré le mois dernier.

Les problèmes les plus importants que les employés devront résoudre, ainsi que nous le faisons remarquer, se rapportent à la technique nouvelle appliquée à la construction des automobiles; aux conditions de travail dans les ateliers; à la division rationnelle des métiers; à l'admission des apprentis et des nouveaux ouvriers; à l'utilité de posséder des connaissances sur la vente, les estimés, le coût de revient, etc.; à la rémunération équitable des employés; à la réadaptation des membres des forces armées; au retour à l'industrie civile des ouvriers des usines de guerre, etc.

Cette énumération n'est pas complète. De nouvelles questions surgiront que le Comité devra étudier. Celles énumérées ci-dessus sont suffisantes pour justifier la création de ce comité d'étude. Car il faudra des mois avant que des solutions puissent être trouvées et surtout appliquées.

La technique nouvelle

Les innovations techniques que la production intense des camions et des voitures militaires a apportées vont probablement révolutionner dans une large mesure la fabrication automobile de l'après-guerre. Nous entendons tous parler des exploits de la **Jeep**; de la fabrication de moteurs Ford-V-8 de 500 c. v.; de la production en série des fameux Rolls-Royce par Packard. On nous laisse entendre que les plastiques entreront définitivement dans la construction des futures automobiles; que les moteurs fonctionneront sur l'essence à 100 octanes. Combien d'autres innovations n'annonce-t-on pas?

Que vont devenir dans tout cela les milliers d'ouvriers de l'automobile s'ils ne sont pas au courant de ces développements? Comment pourront-ils réparer les automobiles de l'avenir s'ils n'ont pas eu auparavant, l'opportunité de suivre l'évolution technique dans la construction automobile? C'est là un problème qui demande une solution à brève échéance.

Les conditions de travail

Les conditions dans lesquelles

les les employés sont obligés de travailler, dans beaucoup d'ateliers, sont encore aujourd'hui très médiocres, pour ne pas dire plus. Beaucoup d'établissements n'étaient pas destinés à l'usage que l'on en fait et rien n'avait été prévu pour protéger la santé des travailleurs et assurer un rendement satisfaisant de travail.

Les usines de guerre, devant la nécessité vitale d'accélérer la production des munitions, ont compris l'importance de faire travailler les ouvriers dans les meilleures conditions possible. Rien n'a été négligé pour assurer une production de plus en plus grande: aération, éclairage, chauffage, nourriture, récréation, musique même, tout a été mis en oeuvre pour obtenir le plus gros rendement des ouvriers.

S'il importe d'agir ainsi en temps de guerre et pour un temps relativement court, n'est-il pas encore plus nécessaire que les employés de l'automobile, dont plusieurs passent leur vie entière dans un garage, travaillent dans des conditions satisfaisantes, puissent protéger leur santé et donner un rendement supérieur de travail qui leur permette d'obtenir une rémunération plus élevée?

La classification des métiers

La division rationnelle des métiers de l'automobile pourrait être avantageuse pour les employés en ce qu'elle établirait l'importance relative de chaque fonction. La majorité des ouvriers sont classés dans la mécanique. Il se trouve, cependant, parmi eux des employés qui sont devenus, avec le temps, des experts dans certaines opérations. Les uns sont aujourd'hui très versés dans la réparation des moteurs; d'autres ont fait une spécialité des transmissions, d'autres des freins, du système de refroidissement, du système d'alimentation ou de lubrification. Naturellement, un bon homme de métier doit posséder des connaissances générales sur la technique automobile. Mais, dans cette ère de spécialistes où nous vivons, il serait, croyons-nous, avantageux de faire une nouvelle répartition des fonctions des employés et d'établir l'importance de leur travail particulier, de façon à les mieux classer. Il serait peut-être également à propos de créer des classes de techniciens parmi ceux qui possèdent des connaissances supérieures dans tel ou tel métier ou genre d'ouvrage. Ces experts formeraient la main-d'oeuvre d'élite de l'industrie et pourraient même aider à l'instruction technique des autres employés.

L'admission des nouveaux ouvriers

L'admission des apprentis et des nouveaux ouvriers est déjà réglementée, en quelque sorte, par les examens que les employés doivent subir pour

l'obtention de leur carte de compétence. Cette méthode ne prévoit pas et ne permet pas de faire un choix de la main-d'oeuvre nouvelle. N'importe qui peut entrer dans l'industrie automobile. Bien qu'il importe de maintenir ce principe de la liberté du métier, il est évident que l'industrie automobile aurait tout à gagner à recruter des ouvriers ayant de bonnes aptitudes pour les métiers de l'auto et désireux de se faire une véritable carrière dans l'automobile. L'industrie pourrait chercher elle-même les sources de main-d'oeuvre disponible aujourd'hui et dans l'avenir, puis faire en sorte d'intéresser les employés qu'elle désire avoir à entrer dans l'automobile. Quand notre industrie aura toute la main-d'oeuvre nécessaire, main-d'oeuvre qu'elle aura choisie elle-même, il sera certes beaucoup plus facile de prévenir que des ouvriers, sans aptitudes pour nos métiers, trouvent de l'emploi dans l'automobile.

L'utilité des connaissances additionnelles

Parmi les employés de l'automobile, il en est qui, en plus de leurs connaissances du métier, possèdent de bonnes aptitudes commerciales. Les uns ont ce qu'il faut pour être vendeurs, d'autres pour la préparation des estimés, pour établir le coût de revient. Ces aptitudes ne sont pas employées dans le moment mais, si ces employés pouvaient recevoir un entraînement quelconque, ils seraient en mesure de rendre de grands services aux patrons. Ces derniers pourraient se reposer sur ces employés pour plusieurs tâches. Un mécanicien qui connaît bien son métier saura, s'il est également un bon vendeur, **vendre** la mise à point complète d'un moteur à un client qui ne voulait que faire enlever le carbon. Un autre employé pourra rendre service en estimant à l'avance et avec précision le prix à charger pour un ouvrage. Un autre pourra tenir record du coût des travaux exécutés dans l'atelier. Ce système répartirait mieux le travail que le patron, dans maints établissements, doit faire lui-même. Les employés ressentiraient une nouvelle responsabilité et accompliraient leur travail avec encore plus d'intérêt. Ils pourraient aussi devenir, avec le temps, de bons surintendants, des préposés aux ventes, ou des contrôleurs d'ateliers.

La question des justes salaires

Quel que soit le travail des employés, ce qui compte le plus, c'est la somme d'argent dans leur enveloppe de paie à la fin de la semaine. Aussi, la question des salaires est-elle toujours la plus importante pour les ouvriers. Bien que tous les autres problèmes que nous sommes à étudier aient un rapport très étroit et une influence directe sur les salaires, il faut en premier lieu que les taux de la rémunération soient suffisamment élevés et justement distribués. Les salaires doivent être bien établis

pour chaque métier, selon son importance, et pour chaque genre de travail. Il faut de plus et surtout qu'ils soient bien en relation avec le coût de la vie et avec les salaires payés dans les autres industries, pour des travaux semblables ou de même valeur.

La guerre a démontré que les industries les moins rémunératrices ne pouvaient compter sur la main-d'oeuvre, car cette dernière se dirigeait, à la première occasion, vers les industries plus payantes. Les salaires minima doivent être suffisamment élevés pour inciter les employés actuels à demeurer dans leur métier et pour encourager la main-d'oeuvre experte à s'employer dans l'automobile. Autrement on risque fort de ne garder dans l'automobile ou de n'obtenir à l'avenir que la main-d'oeuvre la moins habile. Notre industrie est l'une des quatre ou cinq plus grandes industries du pays. Elle peut, et se doit pour son progrès, de posséder l'un des meilleurs personnels possible. Encore faut-il que la rémunération offerte soit raisonnable. Des hommes de métiers payés au taux de journaliers ne seront jamais des ouvriers qualifiés, et l'industrie ne peut qu'en souffrir.

Le retour des membres des forces armées

Le jour de l'armistice, les quelques centaines de milliers d'hommes, actuellement sous les armes, deviendront disponibles pour l'industrie et le commerce. De ce nombre, des dizaines de milles auront reçu un entraînement intensif dans la mécanique automobile. Ils connaîtront de plus toute la technique nouvelle appliquée à la construction des véhicules-moteurs. Où ces hommes de métiers trouveront-ils à s'employer? L'industrie de l'auto pourra en absorber un bon nombre, car la main-d'oeuvre actuelle est à son point le plus bas. Mais pourra-t-elle employer tous ces ouvriers? C'est là un grave problème. Si l'automobile ne peut donner cet emploi, il est à craindre que ces hommes de métiers, possédant de très bonnes connaissances, ne se lancent dans les affaires à leur propre compte. Si le nombre d'établissements dans l'industrie de la réparation et de l'entretien des automobiles devait augmenter rapidement et dans une large mesure, il est certain que les établissements actuels auraient à en souffrir très sérieusement. D'un autre côté, ces gens doivent vivre et il faut absolument trouver moyen de les employer. Ils le méritent d'ailleurs et à plus d'un point de vue.

Les ouvriers des usines de guerre

Le problème ci-dessus est assez identique à celui des ouvriers des usines de guerre qui, du jour au lendemain, se trouveront sans emploi. Plusieurs sont d'anciens ouvriers de l'automobile qui sont passés à l'industrie de guerre à cause des salaires plus élevés payés par les fabriques de munitions. Il en est d'autres qui sont des hommes de métiers apparentés à ceux de l'auto, et qui, après plusieurs années de travail sur les machines des usines de guerre, voudront rester dans la mécanique. Ils se



Nous pouvons vous libérer du besoin. Soit par la rente viagère **garantie** et le remboursement au décès. Soit par la rente viagère **garantie** et l'annuité au décès. Nos polices comportent encore: des dividendes, la valeur d'emprunt, la valeur de rachat, etc.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal - Harbour 3291

dirigeront vers l'automobile comme industrie de l'avenir. L'industrie pourra trouver là de très bons ouvriers, mais un grand nombre n'auront jamais les aptitudes pour nos métiers.

L'automobile ne peut laisser ces derniers encombrer le marché du travail et contribuer à un avilissement marqué des salaires. Evidemment, la carte de compétence jouera, là encore, un grand rôle en réglementant, jusqu'à un certain point, l'admission des ouvriers. Mais il serait quand même utile d'établir dès maintenant quels sont les hommes de métiers les plus aptes à devenir de bons ouvriers en automobile. L'industrie pourra alors inviter ces gens à entrer dans l'auto quand le temps viendra pour eux de se chercher un emploi. En recrutant elle-même les ouvriers dont elle aura besoin plus tard, l'industrie éliminera par le fait même la main-d'oeuvre indésirable.

Voilà donc les principales questions que les ouvriers de l'automobile pourront étudier et auxquelles ils devront trouver une réponse à brève échéance. Car, on ne sait pas quand la guerre finira et ce n'est pas au moment où toutes ces difficultés se présenteront qu'il faudra y songer. C'est dès aujourd'hui, alors que le temps est à nous. C'est la tâche qui attend notre Comité d'étude.

Dans un prochain article nous donnerons quelques suggestions sur les solutions qui pourraient être apportées aux problèmes que nous venons d'exposer.

H.-T. Lachapelle, prés.,
Syndicat national de l'Auto-Voiture, Inc.
Octobre 1943.



Avis et conseils

Chaque fois qu'il y a rareté d'un produit de grande consommation, il se trouve toujours des gens qui vous promettent de vous en procurer, contre espèces sonnantes. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de boissons alcooliques.

On ne saurait trop engager le public à se défier de tels individus. Ce sont, à tous les points de vue, de mauvais citoyens, avec qui une personne qui se respecte ne devrait avoir aucune relation. S'ils font fi de la loi, ils connaissent les conséquences de leurs actes, et il est souvent regrettable que les sanctions se bornent à des condamnations judiciaires, — ce qui n'est pas toujours le cas pour leurs clients.

Les dangers auxquels s'exposent leurs clients sont beaucoup plus graves. Ils prennent part à des actes illégaux et, en conséquence, ils s'exposent à des poursuites et à des sanctions pénales. Cela seul devrait suffire à mettre en garde toute personne intelligente, et plus particulièrement les personnes qui entendent conserver le respect et la confiance de leur famille, de leurs employés et de leurs amis. N'oublions pas que la police est bien faite.

Au point de vue financier, si ces opérations illégales ne sont pas du vol pur et simple, c'est que les victimes s'y prêtent. De toute évidence, afin de se dédommager des risques qu'il prend, le vendeur clandestin trichera sur la quantité ou sur la qualité (et quelquefois sur les deux) et il exigera le plus haut prix qu'il puisse obtenir. Seuls les gens irréfléchis traiteront avec lui, et il abusera d'eux.

Cependant, le côté moral et l'aspect financier ne sont pas les seuls à considérer. Les dossiers des ventes illégales révèlent des incidents révoltants; on y relève des cas de santé compromise et même des cas de mortalité. Ces dangers guettent constamment ceux qui achètent de la boisson dans ces circonstances-là. Aucun client d'un vendeur clandestin n'est assuré de l'immunité.

On dira naturellement à l'acheteur que le produit qu'on lui offre a été fabriqué licitement, même qu'il provient de la Commission ou de quelque autre source offrant des garanties de bonne fabrication. Que ne lui dira-t-on pas, d'ailleurs, pour justifier le prix qu'on lui demande? Toutefois, même l'homme d'intelligence moyenne devrait comprendre qu'on ne peut placer aucune confiance en un individu qui enfreint la loi en vue d'un avantage pécuniaire. Il est évident que la duperie est pour lui une pratique courante.

Il peut arriver quelquefois que ces fins renards aient en main des produits de la Commission. Mais cela est beaucoup plus rare qu'ils ne le prétendent. D'ailleurs, lorsque tel est le cas, voici ce qui se passe. Le produit est frelaté par l'addition d'un autre liquide contenant de l'alcool, ou bien il est étendu d'eau. Dans un cas comme dans l'autre, on demande pour cette boisson un prix

ridiculement élevé, escomptant ainsi la confiance qu'inspire le nom de la Commission.

Il est toujours probable que la boisson vendue illégalement est de provenance illégale. Il n'est jamais prudent de consommer, même en petites quantités, l'alcool de contrebande, et cela est aujourd'hui plus dangereux que jamais. Il fut un temps où l'on pouvait se procurer facilement du métal, des appareils, des céréales et de la mélasse, avec lesquels on fabriquait économiquement un alcool brut qui, cependant, rendait souvent malade. Aujourd'hui, presque tout ce qui sert à la fabrication de l'alcool, même de l'alcool impur, est assujéti à des droits de priorité, rationné ou introuvable. Les appareils ont toujours laissé à désirer; cependant, quelquefois, ils étaient à peu près satisfaisants. Aujourd'hui, l'on ne peut absolument pas se procurer un appareil convenable. Il s'ensuit que les boissons distillées illégalement de nos jours sont plus que jamais dangereuses et de qualité inférieure. On doit se garder absolument d'en consommer.

La question présente encore d'autres aspects. Non seulement le commerce illicite des boissons frustre la Province et le Dominion, mais encore il emploie des hommes qui devraient prendre part à l'oeuvre de guerre du pays. Ces produits menacent la puissance de travail et le bien-être de ceux qui en consomment au moment où la nation a le plus grand besoin de citoyens en bonne santé.

Afin de ne pas créer une fausse impression, il importe de dire que les infractions dénoncées ici sont très restreintes. Cependant, il ne devrait pas y en avoir du tout et on demande la co-opération de tous les citoyens afin d'enrayer tout commerce illicite.

La Commission des Liqueurs de Québec prie les consommateurs de voir la situation telle qu'elle est. La rareté des boissons alcooliques impose des restrictions à la population, mais on reconnaîtra que ce ne sont pas les plus dures privations qu'impose la guerre. Il faut observer strictement les lois, qui sont faites pour assurer à chacun un traitement équitable. Désobéir aux lois, c'est manquer de patriotisme.

“VEUILLEZ CONSOMMER MOINS”

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

L'hon Adélar Godbout et l'avenir de la province de Québec

L'élection provinciale qui porta l'hon. Adélar Godbout au pouvoir, à l'automne de 1939, eut un retentissement mondial. Il ne s'agissait pourtant que d'un changement de gouvernement dans une province du Canada. Cette élection fut néanmoins commentée en Grande-Bretagne, dans tout le commonwealth britannique ainsi qu'aux Etats-Unis. Le nom de M. Godbout, le nouveau premier ministre, se trouva sous les yeux de millions de lecteurs qui avaient certes ignoré jusque-là son existence et le retour au pouvoir du chef du parti libéral, à ce moment psychologique, fut salué comme un événement d'une grande signification, dont la portée dépassait les limites de la province de Québec.

Il n'y avait dans tout cela aucune exagération. Il est vrai que par cette élection la population de notre province signifiait sa volonté de rectifier l'administration de la chose publique et de la confier à des hommes dont elle avait éprouvé l'expérience dans le passé. C'était là un problème d'ordre local, cependant, qui ne pouvait passionner les étrangers. Ceux-ci y virent une signification plus vaste parce que cette élection provinciale offrait au peuple canadien-français, connu dans le monde entier comme une puissante minorité canadienne, la première occasion de se prononcer sur la grande question qui agitait alors l'opinion mondiale: la guerre. Nul d'entre nous ne s'est étonné, dans le temps, de cette interprétation, car nous savions tous que le vote donné ce jour-là était d'une extrême importance.

Porté au pouvoir par un mouvement populaire sans précédent, l'hon. M. Godbout redevint ainsi non seulement l'artisan choisi du redressement de l'administration provinciale, mais l'interprète et le symbole de la puissante minorité canadienne-française engagée volontairement dans la guerre. L'unité du Canada était sauvegardée: avec M. Godbout les Canadiens français exprimaient leur détermination de faire leur part. Ce qui rendait cette élection si importante, c'est qu'elle affirmait qu'il n'y avait pas, dans la province de Québec, de cet isolationnisme qui divisait alors les Etats-Unis et que cette puissante nation a payée chèrement par l'épreuve de Pearl Harbor et par la perte de ses bases stratégiques en Extrême-Orient.

Trois années ont passé et ces trois années nous ont instruits. Dans le domaine de l'administration provinciale, le gouvernement Godbout a accompli le redressement financier qui a redonné à notre province sa bonne réputation et son crédit. Ceux qui ont de l'argent investi dans les obligations du Québec n'éprouvent plus d'inquiétude. Grâce à une administration prudente, Québec, en tant que province, traverse victorieusement l'épreuve de la guerre. En dépit de la dette qu'il a héritée et dont il doit acquitter les frais, le gouvernement Godbout a trouvé les moyens, sans accroître ses impôts, de favoriser le développement de l'agriculture, de faciliter la colonisation, de compléter le réseau routier. Les pensions aux vieillards, aux aveu-

gles, aux mères nécessiteuses, les compensations aux accidentés du travail, l'assistance aux malades indigents forment la base d'une législation de protection qui s'amplifie avec la création du ministère du Bien-Etre social et avec la préparation d'une assurance-maladie provinciale. La loi des contrats collectifs du travail, modèle de législation industrielle, assure la reconnaissance des droits des ouvriers et maintient la paix dans les relations entre patrons et travailleurs. Enfin, à la base de cet édifice législatif, le gouvernement Godbout a conçu un vaste programme de perfectionnement de l'instruction publique, indispensable à l'essor de notre peuple.

Tous ces résultats de quatre années d'administration provinciale sont tangibles et de constatation facile pour chacun d'entre nous. Ce qui l'est peut-être moins, c'est la portée plus vaste de la politique du gouvernement Godbout dans sa relation avec la politique canadienne en général et ensuite dans ses effets sur l'avancement des Canadiens français en terre d'Amérique.

Ce n'est pas par un effet du hasard que la province de Québec jouit aujourd'hui, dans tout

le Canada ainsi qu'à l'étranger, de tout son prestige reconquis, qui la fait respecter, qui fait écouter sa voix. La politique du gouvernement provincial et la personnalité même de son chef, l'hon. M. Godbout ont permis à la province de Québec de reprendre sa place au premier rang de la confédération canadienne, où son effort de guerre, militaire, économique, agricole, industriel, compte largement dans la somme de l'effort national canadien et est porté au crédit de notre peuple. A l'étranger, notamment aux Etats-Unis, avec qui Québec a une frontière commune et des relations commerciales si étroites, le nom de M. Godbout est le symbole de l'esprit de collaboration et de la solidarité qui unit aujourd'hui, dans l'épreuve de la guerre, tous les peuples de l'Amérique. L'attitude de M. Godbout, ses déclarations fermes et pondérées, ses interventions promptes et énergiques en faveur des Canadiens français souvent calomniés, ont fait justice, auprès de l'opinion américaine, des préjugés qui pouvaient exister à notre égard.

Ainsi nous apparaît la portée lointaine de la politique de M. Godbout, politique provinciale, politique canadienne et, à certains égards, politique internationale. Il s'agit là d'un programme de longue haleine, dont nous avons assisté, depuis quatre ans, à la mise en marche et dont le développement doit se prolonger dans l'avenir, après que la paix nous aura ouvert la grande voie de nos destinées.

(COMMUNIQUE)

Autre succès de nos Syndicats

En présence des ouvriers qui avaient suspendu leur travail pour la circonstance, les autorités de la "Sorel Industries" ont signé une convention collective de travail avec le Syndicat Catholique National de la Métallurgie.

C'est là un autre beau succès de nos syndicats; en effet cette convention fait bénéficier les travailleurs de la "Sorel Industries" de multiples avantages.

Aux artisans de cette convention, qu'ils soient du côté ouvrier ou patronal, nous offrons nos sincères félicitations pour leur bel esprit de collaboration.

ANDRE DUCHARME
AVOCAT
Bureau du soir: 7-9 heures
4491, rue St-Denis PL. 7564

GASTON GIBEAULT
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3 rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR
10^e édition
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président,
445, Christophe-Colomb,
Québec.

J.-Omer Pagé, Sec.
20, rue Ste-Agnès
Tél. : 3-3751

1231 EST, DEMONTIGNY, MONTREAL

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé Gagnon,
président.

Roméo Bellemare,
secrétaire.



Les heures de travail donneront la victoire

POUR l'approvisionnement de nos combattants au front, l'aide aux Nations Unies et le maintien des services essentiels sur le front domestique, le public canadien doit consacrer, jusqu'à l'extrême limite, toute son énergie.

C'est la guerre totale, avec la liberté comme prix. Les Canadiens comprennent qu'ils ne pourront, sans un travail dur et soutenu, gagner ce prix.

Par suite d'une ordonnance rendue dernièrement sous le régime des Règlements du Service sélectif national (emplois civils), des milliers de Canadiens, patrons et employés, seront appelés à renoncer à une partie de leur liberté du temps de paix en ce qui concerne l'emploi, afin que la machine de guerre s'accélère au lieu de fonctionner à moins que sa pleine capacité.

De manière à conserver l'énergie humaine dans les industries de guerre et les services essentiels, cette ordonnance



prohibe la libération de tout employé du sexe masculin, ou l'abandon par lui, d'un emploi dans l'une ou l'autre des deux premières catégories prioritaires de main-d'oeuvre 'A' et 'B', à moins d'un permis préalablement obtenu d'un fonctionnaire du Service sélectif national.

L'ordonnance concerne et le patron et l'employé: ni l'un ni l'autre ne pourra occasionner un gaspillage d'heures de travail par le déplacement inutile de la main-d'oeuvre.

Le patron doit afficher un avis en la forme prescrite, si son établissement ou son entreprise tombe sous le coup de l'ordonnance, pour que ses employés soient informés des règlements qui les concernent.

Tous sont exhortés, dans l'intérêt national, à s'y conformer. Des peines sont prévues pour les infractions.

Ceux qui désirent des renseignements voudront bien s'adresser au plus proche bureau de Placement et du Service sélectif.

*Patrons et employés, ensemble frappez un coup pour la liberté!
Maintenons la production à son maximum!*

SERVICE SÉLECTIF NATIONAL

DL-22F

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA
Directeur du Service sélectif national

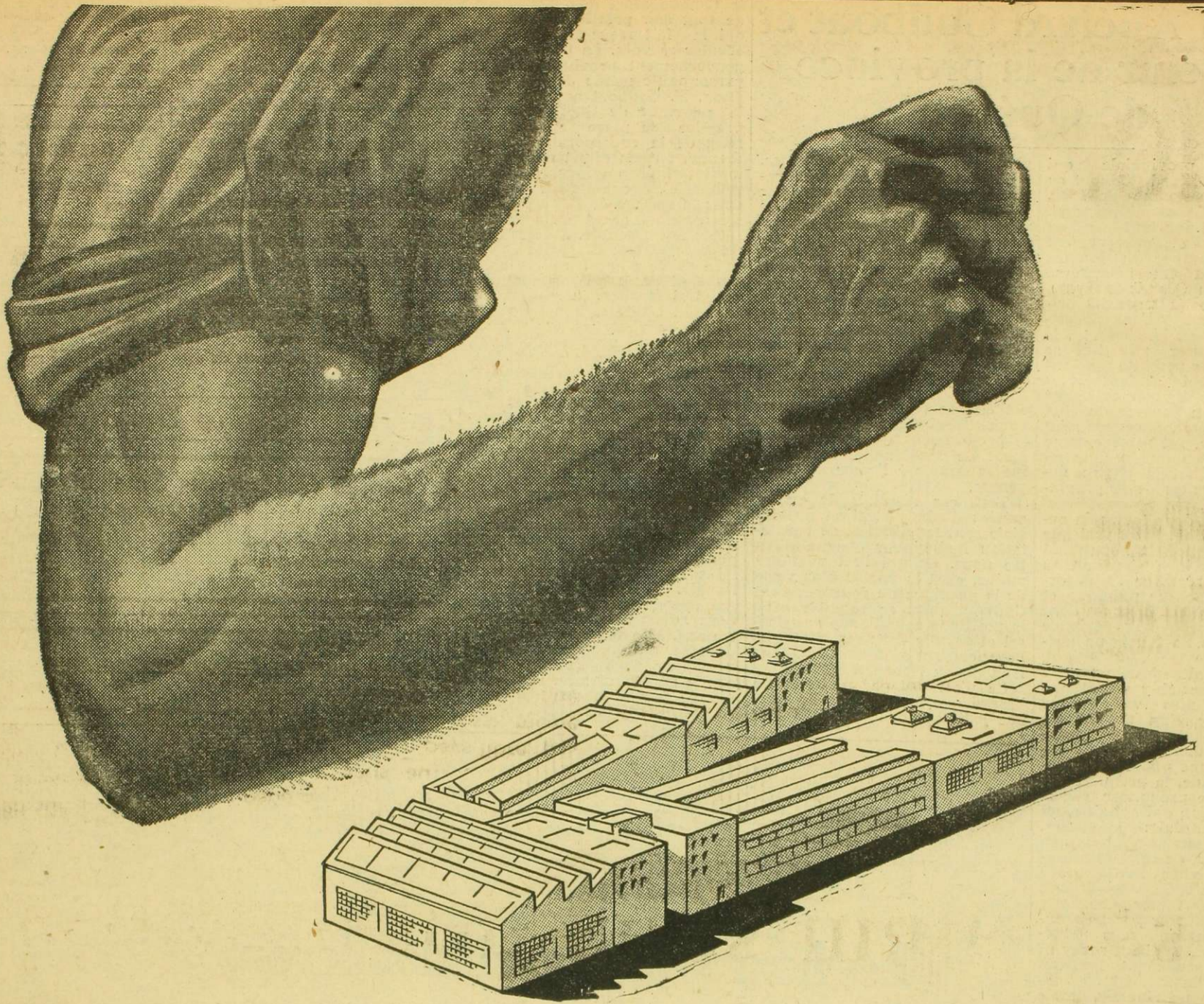


**Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs**



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢



Retroussons nos manches

"Bien sûr que ça nous arrive de grogner . . . mais ce n'est pas grave. C'est une soupape de sûreté pour nos petits mécontentements. On aime ça, nous autres, dire ce qu'on pense. Après tout, on est dans un pays libre, pas vrai?" Un pays libre . . . On pense à ça, aussi, même quand on critique, et on ferait n'importe quoi pour que ça change pas. Ceux qui s'imaginent qu'on n'est pas intéressés à la guerre (parce qu'ils nous entendent parler un peu fort) ne sont pas très bien renseignés. Qu'ils viennent à l'usine au temps des emprunts. Ils verront qu'on a souscrit cent pour pour cent, malgré les taxes.

Quand il y a de la besogne à faire, il faut retrousser ses manches et y aller de bon coeur. C'est

comme au temps de la corvée à la campagne: tous les voisins se mettent ensemble, et je vous assure que ça n'est pas long! Eh bien, il faut gagner la guerre. C'est une besogne pas mal dure, mais en retroussant ses manches on peut l'abattre en un rien de temps.

La semaine prochaine, on va tous acheter des Obligations de la Victoire. Il n'y a pas de meilleur placement . . . et ça rapporte du 3%. Moi, j'ai pour mon dire que rien au monde ne vaut la signature de mon pays. Après tout, c'est cette signature-là qui donne de la valeur à mon argent. Et je sais que plus j'achète d'obligations, plus je raccourcis la guerre. A l'usine, c'est ce que tout le monde pense."



Vous aurez bientôt l'avantage d'acheter des

OBLIGATIONS de la VICTOIRE